
Comité Local
D'Information et de Suivi

**RÉUNION
DU 19 MAI 2014**





SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 4 à 6
Rapport moral par M. Jean-Louis CANOVA, Président du Clis	Pages 7 à 11
Rapport financier par M. Bertrand OLLIVIER, Trésorier du Clis	Pages 11 à 16
Rapport du Commissaire aux comptes	Pages 16 à 18
Propositions du programme d'activités et du budget primitif 2014	Pages 18 à 21
Elections des représentants des communes Au Conseil d'administration	Page 22
Adhésion de l'ASODEDRA	Pages 22 à 27
Interventions	Pages 27 à 30
Présentation du bilan du débat public par M. Christian LEYRIT, Président de la CNDP	Pages 30 à 44
Suite données par l'Andra, par Mme Martine HURAUT	Pages 44 à 46
Questions/réponses.....	Pages 46 à 62

Membres du Clis présents ou représentés : Assemblée générale du 19 mai 2014

Membres de droit

Mme Isabelle DILHAC, Préfet de la Meuse, représentée par M. Patrick NAUDIN Sous-préfet

M. Alain CADOU, Directeur de l'Agence Régionale de la Santé de Champagne-Ardenne

M. Claude d'HARCOURT, Directeur de l'Agence Régionale de la Santé de Lorraine, représenté par Mme Eliane PIQUET, déléguée territoriale

Parlementaires

M. Jackie PIERRE, Sénateur des Vosges, représenté

Conseillers Régionaux

Mme Patricia ANDRIOT, Conseillère Régionale de Champagne-Ardenne, représentée

Conseillers Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne

M. Jean-Louis CANOVA, Conseiller Général de la Meuse et Président du Clis

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

M. Christian NAMY, Président du Conseil Général de la Meuse, représenté

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Général de la Haute-Marne, trésorier du Clis

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Claude ANDRÉ, Maire de Demange aux Eaux

M. Philippe ANDRÉ, Maire de Bonnet

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure

M. Laurent AUBRY, Maire de Saint Joire

M. Renaud BIENAIMÉ, Conseiller municipal de Montiers sur Saulx

M. François-Xavier CARRÉ, Maire de Delouze Rosières

M. Marc DELEPINE, Conseiller municipal de Biencourt sur Orge

M. Christophe ECHARD, Conseiller municipal de Fouchères aux Bois

M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré

M. Jean-Pierre GÉRARD, Maire de Pansey

Mme Elisabeth JEANSON, Maire de Baudignécourt

M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx

M. Pierre LEGEAY, Maire de Saint-Amand sur Ornain, représenté

M. Gilles LEVÈQUE, Conseiller municipal de Menil sur Saulx

M. Xavier LEVET, Maire de Mandres en Barrois

M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville

M. Louis LODÉ, Conseiller municipal d'Horville en Ornois

M. Guillaume MAGINOT, Conseiller municipal de Villers le Sec

Mme Fabienne MARCHAL, Conseillère municipale de Morley

Mme Huguette MARÉCHAL, Conseillère municipale de Dainville Berthéléville

M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château

M. Christophe MOCQUET, Conseiller municipal d'Houdelaincourt
M. Jean-Claude RYLKO, Maire de Ligny en Barrois
M. Denis STOLF, Maire de Tréveray
M. Hervé VAN DE WALLE, Maire de Le Bouchon sur Saulx, représenté par Mme Sandrine ZANOTTI

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Bernard ADAM, Maire de Poissons
M. Albert BARDY, Conseiller municipal d'Osne le Val
M. Mickaël BOUDINET, Maire de Noncourt sur le Rongeant, représenté
M. Claude DELERUE, Conseiller municipal d'Effincourt
Mme Henriette FOURNIER, Conseillère municipale de Montreuil sur Thonnance, représentée
M. Lionel FRANÇAIS, Maire de Thonnance les Moulins
M. Henri FRANÇOIS, Conseiller municipal de Saudron, représenté par M. Jean-François MARÉCHAL
M. Claude MALINGRE, Maire d'Epizon
Mme Claire PEUREUX VALANT, Conseillère municipale de Paroy sur Saulx
Mme Marianne ROBERT GASSMANN, Conseillère municipale de Germay
Mme Martine ROBERT, Conseillère municipale d'Echenay, représentée par M. Jean-Pierre BOURGEOIS
M. Pierre SUCK, Conseiller municipal d'Harméville/Lezéville
M. Luc VAN DER MENSBRUGGHE, Conseiller municipal de Germisay

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et archéologie, représenté
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, représenté
M. Dominique LAURENT, EODRA, représenté
M. Jacques LERAY, CEDRA 52
M. Dempsey PRINCET, Meuse Nature Environnement, représenté
M. Michel THOMAS, Fédération des chasseurs de la Meuse

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse
M. Pierre MAGER, CGPME 55, excusé
M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne, représenté

Représentants des syndicats agricoles

M. Jean-François VARNIER, FDSEA de la Meuse

Représentants des syndicats salariés

M. Didier BERTRAND, CFDT 55
M. Jean COUDRY, CFE CGC
M. Claude KLEIN, CGT 55, représenté par M. Gérard SÉKÉLY
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC
M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentants les personnalités qualifiées

M. Marc DESCHAMPS, géologue

Voix consultatives

M. Jean-Paul BAILLET, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, représenté

M. Jean-Michel FERAT, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire, excusé

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Bonsoir à tous et bienvenue à Bure pour une nouvelle assemblée générale du Clis. Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais accueillir les nouveaux membres, représentant les communes, désignés suite aux élections municipales, et remercier ceux qui nous quittent. Je pense tout particulièrement à Robert FERNBACH, vice-président pendant plus de 6 ans, animateur de la commission en charge de la communication et du comité de liaison.

Pour votre information, voici la liste des nouveaux membres et de ceux qu'ils remplacent :

Pour la Haute-Marne :

- Commune de ECHENAY : Martine ROBERT (remplace Jacky BOUSSEL)
- Commune de GERMISAY : Luc VAN DER MENSBRUGGHE (remplace Michel FOURNIER)
- Commune de LEZÉVILLE : Pierre SUCK (remplace Guy BECK)
- Commune de MONTREUIL SUR THONNANCE : Henriette FOURNIER (remplace Arnaud FOUCAULT)
- Commune de NONCOURT SUR LE RONGEANT : Mickaël BOUDINET (remplace Bernard THOUVENIN)
- Commune de PANSEY : Jean-Pierre GERARD (remplace Régis CHARPENTIER)
- Commune de POISSONS : Bernard ADAM (remplace Gilles LAVOCAT)

Pour la Meuse :

- Commune de BAUDIGNÉCOURT : Elisabeth JEANSON (remplace Maurice LABAT qui devient suppléant)
- Commune de BONNET : Philippe ANDRÉ (remplace Jean-Pierre REMMELÉ)
- Commune de DAINVILLE BERTHELÉVILLE : Huguette MARÉCHAL (remplace André COURTOIS)
- Commune de DELOUZE ROSIÈRES : François-Xavier CARRÉ (remplace Marc LAURENT)

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

- Commune de HORVILLE EN ORNOIS : Louis LODÉ (remplace Jean-Paul ADNET)
- Commune de HOUDELAINCOURT : Christophe MOCQUET (remplace Robert FERNBACH)
- Commune de LIGNY-EN-BARROIS : Jean-Claude RYLKO (remplace Jean-François MUEL)
- Commune de NAIX AUX FORGES : Laetitia DHAUSSY (remplace Isabelle LORRAIN)
- Commune de SAINT AMAND SUR ORNAIN : Pierre LEGEAY (remplace Nicolas LANGLOIS)
- Commune de BIENCOURT SUR ORGE : Marc DELÉPINE (remplace Anne-Marie RENARD)
- Commune de COUVERTPUIS : Sébastien LEGRAND (remplace Francis LEGRAND)
- Commune de FOUCHÈRES AUX BOIS : Christophe ÉCHARD (remplace Françoise ROSTAN-PAQUET)
- Commune de MÉNIL SUR SAULX : Gilles LÉVÈQUE (remplace Mickaël MARÉCHAL)
- Commune de MONTIERS SUR SAULX : Renaud BIENAIMÉ (remplace Claude MOUTAUX)
- Commune de MORLEY : Fabienne MARCHAL (remplace Joël HERMENT)
- Commune de VILLERS LE SEC : Guillaume MAGINOT (remplace Bernard MASSON)

Ce sont les nouveaux élus faisant partie du CLIS.

Nous commençons tout de suite l'ordre du jour, en saluant la présence bien sûr de M. NAUDIN, Sous-Préfet de la Meuse. Je vais vous faire le rapport moral 2013 et Bertrand OLLIVIER fera le rapport financier. Benoît JAQUET viendra nous rejoindre dans quelque temps, il est parti chercher M. LEYRIT à la gare.

Rapport moral 2014

L'année 2013 a été celle du débat public qui s'est déroulé de mai à décembre. Quoique l'on pense de la façon dont les choses se sont passées, ce débat a mobilisé les membres du CLIS à plus d'un titre :

- réunion du groupe de travail chargé de le préparer en mars et en avril afin de rédiger le cahier d'acteur du CLIS ;
- audition de M. BERNET, Président de la CPDP, lors du Conseil d'Administration d'avril ;
- finalisation du film documentaire « Escale à Bure » en juin, qui a été mis à disposition de la CPDP sous la forme d'une contribution ;
- diffusion de ce film, suivie d'un débat sur « Mirabelle TV », « Vosges TV » et « Territorial TV », ainsi que devant le Conseil Général de la Meuse en octobre et lors d'une réunion publique à Varennes-sur-Amance en novembre ;
- auditions de délégations du CLIS par le haut-comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire en février ; le CESER de Champagne-Ardenne en mars ; le CESER de Lorraine en juin et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne en octobre.

Concernant les activités statutaires, il y a eu quatre assemblées générales à Ancerville le 4 février pour le débat entre MM. GODINOT et DROUOT sur les résultats du forage au Trias, à Bar-Le-Duc le 4 avril pour la présentation du rapport de la CNE, à Joinville le 10 juin pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion et Houdelaincourt le 4 novembre pour les interventions du BRGM et de GEOWATT sur la géothermie.

Le conseil d'administration s'est réuni pour sa part à cinq reprises à Bure les 4 mars, 15 avril, 27 mai, 16 septembre et 16 décembre. Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment les visites par les membres du CLIS du laboratoire de Bure les 29 mars, 12 avril et 23 juillet, la parution de *La Lettre du CLIS*, un numéro en juin, la diffusion du DVD *Escale à Bure*, 3 000 exemplaires distribués à ce jour, l'accueil à Bure de délégations coréennes en mars, belges en avril, de l'AIEA en mai, de la CLI de Nogent Sur Seine en juin, des

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

délégations japonaise et anglaise en septembre, et à nouveau japonaise en octobre, et de la CLI de Chooz en novembre ; la participation à une réunion publique à Dammarie sur Saulx le 5 avril.

Les commissions ont poursuivi leurs activités :

- la commission « Communication » s'est réunie deux fois, les 24 mai et 9 septembre, pour préparer le numéro 14 de *La lettre du CLIS* et travailler sur le film documentaire et sa diffusion.
- La commission « Réversibilité » s'est réunie une fois le 3 décembre avec une analyse des contributions au débat public portant sur ce sujet.
- La commission « Localisation » s'est réunie une fois le 26 mars pour une présentation des scénarios d'implantation des installations de l'ANDRA.
- La commission « Environnement Santé » s'est réunie deux fois, les 29 janvier et 9 octobre, pour une présentation de la démarche des observatoires régionaux de santé relative à la mise en place d'un état de référence sanitaire et des initiatives de l'ANDRA relatives à la surveillance de l'environnement.

Le comité de liaison mis en place en 2011 s'est réuni quatre fois en janvier, février, octobre et novembre, afin de préparer les travaux du conseil d'administration et des commissions. Le personnel a maintenu la permanence à Bure avec la mise à disposition du fonds documentaire et la mise à jour du site internet qui connaît une fréquentation importante puisqu'il y a, à peu près, 180 visites par jour.

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2013 aux travaux de différents organismes : collèges interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail de laboratoire ; plus particulièrement aux activités de l'association nationale des CLI avec un partenariat CLIS, ANCCLI, IRSN, sur le thème « dialogue HAVL » qui a donné lieu à plusieurs journées de travail à Paris avec, notamment, un séminaire sur l'évaluation et l'expertise les 8 et 9 avril et une réunion sur l'éthique le 20 novembre. Je vous parlerai de l'année 2014 lors de la présentation du projet 2014. Voilà le rapport moral du CLIS pour l'année 2013. Des questions à poser sur ce rapport, des compléments, etc. ?

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

Pour les nouveaux, il est de coutume que les membres du CLIS se mettent à l'avant et le public à l'arrière de manière à ce que je puisse les identifier parce que ce n'est pas simple. Je ne sais pas qui peut voter ou pas, donc la prochaine fois, s'il vous plaît, les membres du CLIS, venez vers l'avant.

Je vais donc faire voter ce rapport moral. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Passons maintenant au rapport financier et je passe la parole au trésorier.

M. Bertrand OLLIVER, trésorier du CLIS, Maire de Joinville

Pour ceux qui souhaitent suivre ce rapport de gestion, il faut prendre le dossier *Compte de résultats*, à partir de la page 3 « Détail du compte de résultats ».

Les faits marquants de l'exercice :

En 2012, l'association avait engagé des dépenses relatives à la réalisation d'un document audiovisuel grand public visant à l'utiliser comme support dans les réunions d'information. L'exercice 2013 a vu l'aboutissement de ce film et sa mise en service dans les réunions d'information à compter du mois de juin 2013. 2013 a été également l'année de lancement du débat public. En conséquence, aucun voyage d'étude n'a été organisé durant cette année.

Les comptes de résultats :

Les produits de fonctionnement

Activité de notre association au cours de l'année écoulée : il convient de souligner que le niveau des produits de fonctionnement ressort à 296 100 euros contre 282 000 euros en 2012, soit une hausse de 5 %. Les crédits accordés par l'Etat et les trois autres financeurs, EDF, AREVA et CEA, se répartissent comme suit : Etat 148 050 euros, EDF, AREVA et CEA 49 350 euros chacun.

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement représentent 305 180 euros contre 319 550 euros lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 14 370 euros, soit - 4,50 %. Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements.

- **Les consommations et services extérieurs**

L'ensemble de ces charges représente 155 294 euros contre 183 248 euros en 2012, soit une baisse de 15,25 %. A l'examen des principaux postes de charges, les variations les plus significatives enregistrées sur cet exercice sont les suivantes : articles 611 à 613, les locations mobilières : - 2 397 euros. Pourquoi ? Ce sont les dépenses de location de sono et de location de véhicules qui ont été engagées en 2012 et non renouvelées en 2013.

Entretien et maintenance, poste 615 : cette variation correspond à l'économie réalisée sur le contrat de nettoyage des locaux de Bure pour lesquels les prestations ont été revues à la baisse.

Etude et recherche : hausse de 9 440 euros, correspondant à une expertise sur le déroulement des opérations de forage géothermique du Trias réalisé par l'ANDRA.

Les annonces, insertions et publications sont en baisse de 8 074 euros. Nous avons réalisé davantage de publications dans la presse ainsi que des brochures et dépliants sur 2013, engendrant une hausse de 9 569 euros, mais dans le même temps, nous n'avons édité qu'une seule lettre du CLIS, ce qui a occasionné une économie de 17 855 euros.

Les voyages et déplacements : - 14 058 euros. En raison du lancement du débat public, il n'a pas été organisé de voyage d'étude sur cet exercice. Pour mémoire, il y en avait eu deux l'année précédente pour la somme de 17 855 euros. Par ailleurs, les frais de déplacement sont remboursés aux membres participants aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Elles doivent être accompagnées des pièces justificatives correspondantes. L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions (conseil d'administration, assemblée générale, commissions, visites), ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS, Bar-Le-Duc et Bure.

Le poste concernant les frais postaux et affranchissements est en baisse de 8 879 euros. Il évolue corrélativement bien sûr au nombre d'édition de *La Lettre du CLIS*.

- **Les charges de personnels**

Les charges de personnels s'élevaient à 132 573 euros au 31 décembre 2013, contre 129 843 euros en 2012, soit une hausse de 2 730 euros, + 2,10 %, correspondant naturellement à une revalorisation des salaires.

- **Impôts et taxes**

Dans cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale, les taxes sur les salaires, les taxes d'apprentissage et participation à la formation continue. La taxe sur les salaires a été versée en 2012 à hauteur de 1 742 euros. Les montants de taxe d'apprentissage et de participation à la formation continue ont été respectivement de 656 euros et 787 euros.

Une taxe écocontribution est venue s'ajouter à ces postes pour 668 euros sur cet exercice.

L'amortissement du matériel informatique et vidéo et du mobilier de l'association représente 1 517 euros, auxquels s'ajoutent les amortissements liés à la mise en service du film documentaire dans le courant de l'exercice 2013, soit 9 533 euros. L'amortissement de cet exercice a été retenu au regard de la durée d'utilisation de ce film en lien avec l'échéance liée à la prise de décision, positive ou négative, de créer ou non un centre de stockage.

- **Résultats financiers**

En conséquence de l'absence de placements, il n'a été dégagé aucun produit financier sur cet exercice.

Résultat exceptionnel : un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice entraînant ainsi un résultat exceptionnel de - 73,35 euros.

La créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'Economie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007, et la provision constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé à 219 000 euros, sont toujours présentes dans les comptes au 31 décembre 2013. Aucun élément nouveau n'est à signaler par rapport à cette créance.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire aux principes de prudence affichés par le plan comptable compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice se traduit par une insuffisance d'exploitation de - 9 154 euros.

La capacité d'autofinancement ressort, quant à elle, légèrement positive pour 1 896 euros au 31 décembre 2013, alors qu'elle était négative de 34 915 euros au 31 décembre 2012.

- **Les équilibres financiers**

Au 31 décembre 2013, nos capitaux propres représentent 193 291 euros contre 202 445 euros au 31 décembre 2012. Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2013 s'élevait, quant à lui, à 330 620 euros. Nous avons réalisé pour 41 337 euros d'investissements au cours de l'exercice dont matériels de bureaux 263 euros, et achèvement du film documentaire pour 41 074 euros.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de la manière suivante, les créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2013 :

- Etat : 219 000 euros,
- crédit de taxes sur les salaires : 3 392 euros

La trésorerie de l'association s'élevait à 152 911 euros au 31 décembre 2013 et les charges constatées d'avance pour 3 520 euros.

Au passif figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31 décembre 2013, soit les dettes de fournisseurs et comptes rattachés pour 9 745 euros, frais bancaires à payer pour 229 euros, les dettes fiscales et sociales pour 25 667 euros et les autres dettes pour 12 563 euros. Le besoin en fonds de roulement représente donc 177 708 euros à la clôture de l'exercice.

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine. Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci Bertrand. Est-ce que les membres du CLIS ont des questions à poser sur ce rapport financier ?

M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx

Pourquoi conserver un local à Bar le Duc ? Il vaudrait mieux n'en avoir qu'un seul à Bure.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous y avons déjà pensé mais nous avons besoin d'un pied-à-terre à Bar-Le-Duc parce que M. JAQUET reçoit beaucoup de personnes. C'est tout le fonds documentaire que nous voulons laisser à Bure parce que c'est proche du laboratoire, mais nous avons aussi besoin de bureaux à Bar-Le-Duc. Il est vrai que, sur un site, cela pourrait se faire ; nous avons déjà posé la question au conseil d'administration qui, à une époque, avait dit non et qu'il fallait garder les bureaux à Bar-Le-Duc, nous pourrions toujours reposer la question si vous le souhaitez. Il est vrai que nous avons quand même deux loyers assez élevés à Bure et Bar-Le-Duc.

D'autres questions ? Présentez-vous quand vous prenez la parole.

M. Michel MARIE, suppléant du CEDRA

Concernant cette fameuse dette de 219 000 euros qui vient de l'Etat, je ne parle pas de gouvernement puisqu'elle remonte quand même, a priori, à sept années en arrière, avec des alternances politiques, ma question est toute simple : comment peut-on faire confiance à un Etat qui traîne une dette aussi importante ?

M. Jean-Louis CANOVA

Si Benoît JAQUET était présent, il pourrait vous répondre mieux que moi, mais nous pouvons faire une croix sur cette dette. A mon avis, nous ne la toucherons pas puisque cela fait X années que nous la réclamons et à mon avis c'est fini. M. JAQUET pourra vous donner des compléments là-dessus. On l'a réclamée et fait

des actions pour pouvoir la toucher, mais visiblement je crois qu'on va devoir la passer, un jour ou l'autre, en pertes et profits.

M. Bertrand OLLIVIER

Il serait peut-être nécessaire de faire une demande chaque année ?

M. Jean-Louis CANOVA

Chaque année, nous faisons une demande. Je vous donnerai un complément tout à l'heure quand Benoît sera là, je lui poserai la question pour qu'il puisse vous répondre plus précisément que moi. Je vais passer la parole à M. PETITJEAN pour son rapport.

M. Christophe PETITJEAN, Fidurex

Pour mes rapports puisque la mission de commissaire aux comptes suppose un audit financier d'association et un compte-rendu sous la forme de deux rapports : un rapport sur les comptes annuels consistant à exprimer une opinion sur ces comptes et un rapport sur les conventions réglementées consistant à vous donner un certain nombre d'informations sur des opérations qui ont eu lieu entre les administrateurs de l'association et l'association elle-même.

Rapport sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 à la fois sur le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints à mon rapport, la justification de mes appréciations et les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

• **Les comptes annuels**

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association et il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Je rappelle que j'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondage, ou au moyen d'autres

méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Aux termes de mon audit, j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance un élément principal. Je reviens un petit peu sur ce qui avait déjà fait l'objet de la justification des appréciations sur 2012, puisqu'on avait assisté au début de la réalisation du film documentaire et l'année 2013 a vu l'aboutissement de ce film. Nous avons retrouvé des dépenses, tout comme en 2012, relatives à ce film documentaire. Tout cela pour dire que le choix a été fait de les enregistrer en immobilisation puisque ce film a été considéré comme un instrument de communication qui avait vocation à durer dans le temps, jusqu'à une échéance fixée à l'année 2018. Je passe les détails mais je me suis assuré effectivement que la définition d'une immobilisation comptable avait bien été respectée au travers de ce film, ce qui permet d'étaler les charges jusqu'à la fin de l'utilisation de ce film.

- **Vérification et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données à l'instant dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur les conventions réglementées

Nous allons aller assez vite puisque j'ai évidemment mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires, relatives à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, diligences consistant à vérifier la concordance des informations fournies avec les documents de base dont elles sont issues et qui font apparaître une seule convention qui reste la même que l'an dernier et qui concerne M. Gérard ANTOINE, maire de Bure et membre du conseil d'administration du CLIS : « La nature et l'objet de la convention, aux termes d'un contrat datant du 16 février 2010, relatif à une convention de mise à disposition, la commune de Bure donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 m², situés au lavoir de Bure ». Les montants pris en charge par le locataire, c'est-à-dire votre association, durant l'exercice, au titre de la jouissance et de l'utilisation de ces locaux, se sont élevés, tout comme l'an dernier, à 8 454,84 euros.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci Monsieur le commissaire aux comptes.

Je vais faire donner quitus au trésorier et faire voter le rapport de gestion. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Une voix contre, Jacques LERAY pour le CEDRA. Le rapport financier est adopté.

Passons maintenant aux propositions d'activités 2014 puis après le budget primitif 2014. Je crois qu'il faut revoter la désignation du commissaire aux comptes.

Pour l'année 2014, sont prévus :

- une assemblée générale en mars qui a eu lieu avec le rapport de la CNE ;
- une assemblée générale statutaire en avril/mai : c'est celle d'aujourd'hui ;
- une assemblée générale en septembre où interviendront le BRGM et l'IRSN ;
- de quatre à six réunions du conseil d'administration ;
- la présentation de la démarche des observatoires régionaux de santé et présentation des études de sûreté de l'ANDRA.

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

Ce que je vous ai dit n'est pas limitatif. Si d'autres projets ou d'autres idées émergent en cours d'année, bien sûr ils seront réintégrés dans ce programme.

Pour les commissions thématiques sur la réversibilité, localisation du site d'un stockage éventuel, environnement et santé, communication, elles se réuniront comme chaque année régulièrement en tant que de besoin. Le comité de liaison se réunira pour préparer les réunions du Conseil d'Administration.

Pour les déplacements, il est prévu :

- des visites des laboratoires ou des sites français ou étrangers : à organiser compte tenu du renouvellement des membres.
- La visite du laboratoire de Bure et des installations ANDRA à Saint-Dizier : à ce sujet, nous avons des dates. Il reste deux dates, pour ceux qui souhaiteraient s'inscrire et aller visiter le laboratoire. Il faudra vous inscrire auprès de Sandrine. Il reste aussi quelques places pour la visite des installations ANDRA de Saint-Dizier. Pareil, vous pourrez vous inscrire à la fin, auprès de Sandrine, pour ceux qui désirent y aller, sachant que les visites du laboratoire sont limitées à six personnes.
- Nous participerons à des colloques et aux activités de l'ANCCLI comme nous l'avons fait les années précédentes.

Pour les initiatives spécifiques : il y aura la diffusion des deux numéros de *La Lettre du CLIS*, toutes boîtes Meuse et Haute-Marne ; des initiatives communes CLIS - ANCCLI - IRSN. Nous accueillerons, comme d'habitude bien sûr, des délégations, et nous avons également un projet de colloque sur l'état de référence sanitaire sur lequel le Président FLEURY travaille ainsi que la projection du DVD dans les communes qui en feront la demande.

Ce n'est pas limitatif, nous pourrions toujours rajouter quelque chose à ces propositions.

Je vais redonner la parole à Bertrand pour nous présenter le budget 2014.

M. Bertrand OLLIVER

Il suit un petit peu le programme d'activité 2014.

Les recettes

On s'est basé sur les mêmes recettes : 296 100 euros.

Les dépenses

Au niveau des postes principaux de dépenses :

- charges du personnel : 141 500 euros,
- services extérieurs, les publications : l'ensemble pour 63 500 euros, avec les publications et les postes et télécommunication, respectivement pour 28 000 et 25 000 euros,
- services extérieurs, les locations immobilières : 21 000 euros, études et recherches 10 000 euros, pour un ensemble de 44 500 euros,
- le renouvellement des déplacements, voyages et missions diverses : 19 000 euros, ce qui fait un chapitre à 21 000 euros.

Voilà parmi les postes principaux de ce budget avec une dotation aux amortissements pour 18 000 euros.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci Bertrand. Avez-vous des questions à poser sur ce rapport d'activité et ce budget prévisionnel ?

Intervenant

Qui compose le personnel du Clis ?

M. Jean-Louis CANOVA

Pour les nouveaux, on vous les présente :

- un secrétaire général à temps plein, Benoît JAQUET
- Sandrine JEAN DIT PANNEL est secrétaire administrative et travaille à 2/3 temps
- Laetitia COLON est secrétaire scientifique, chargée de vulgariser tous les documents scientifiques qui arrivent au CLIS, elle est à mi-temps.

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

D'autres questions ? Non. Dans ce cas, je vous demande d'approuver le prévisionnel 2014 et le programme d'activité 2014. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est voté à l'unanimité.

Proposition d'affectation du résultat.

M. Bertrand OLLIVER

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels qui font apparaître une insuffisance d'exploitation de 9 153,64 euros. Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice au compte « report à nouveau ».

M. Jean-Louis CANOVA

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc nous pouvons le mettre sur le compte « report à nouveau ».

Nous allons donc redésigner le commissaire aux comptes. M. PETITJEAN, dans ce cas, je crois qu'il faut que je vous demande de sortir. Je vous propose de reconduire M. PETITJEAN, notre commissaire aux comptes, dans ses fonctions. M. JAQUET, vous pouvez nous en dire un peu plus ? Nous avons fait un mini appel d'offres pour voir si ses concurrents étaient moins chers que lui. En fait, ils sont tous à peu près aux mêmes tarifs. Donc comme M. PETITJEAN suit l'association depuis de nombreuses années, je vous propose de le reconduire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. PETITJEAN est reconduit.

Je crois qu'il faut un commissaire suppléant si jamais il lui arrivait quelque chose, c'est le Cabinet FIDUREX. Je vous propose également de le conserver. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc on garde les mêmes commissaires aux comptes.

J'ai vu qu'un doigt se levait. Allez-y, posez une question ?

Intervenant

Quels sont les honoraires du Commissaire aux comptes ?

M. Jean-Louis CANOVA

Honoraires FIDUREX, 5 722,86 euros pour l'année 2013. Cela a un petit peu diminué par rapport à l'année 2012 car proportionnel au budget.

Plus d'autres questions ? Non.

Cette partie étant terminée, nous avons encore quelques points pour la partie statutaire. Je vais être obligé de faire une interruption de séance. Je vais demander aux représentants des communes de passer dans la salle à côté. Nous allons devoir désigner les nouveaux représentants des communes au conseil d'administration. Nous séparons Meusiens et Haut-marnais parce qu'il y a une désignation pour les Meusiens et une autre pour les Haut-marnais.

Ont été désignés au C.A. :

MM. ANTOINE, LHUILLIER, MARTIN et STOLF pour les communes meusiennes

Mme PEUREUX-VALANT ET MM. DELERUE, FRANÇOIS et SUCK pour les communes haut-marnaises.

Nous arrivons maintenant au point suivant de l'ordre du jour, dernier point statutaire qui est la demande d'adhésion au CLIS de l'ASODEDRA qui avait fait l'autre jour l'objet d'un vote où il y avait eu une égalité sur le nombre de personnes qui acceptaient l'adhésion et celles qui ne l'acceptaient pas.

Je dois, avant cela, vous lire un courrier de Madame la Préfète de la Meuse avec qui j'avais évoqué la demande d'adhésion de l'ASODEDRA :

« Monsieur le président,

A l'occasion de notre rencontre du 11 avril, nous avons évoqué la demande d'adhésion de l'ASODEDRA au CLIS. Comme je vous en avais informé, compte tenu de l'ambiguïté relative à la désignation de nouveaux membres de votre institution, j'ai saisi la direction compétente du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, afin que soit clarifiée l'incohérence entre le règlement intérieur du CLIS et le décret numéro 99 686 du 3 août 1999 sur cette question.

J'ai constaté qu'à l'ordre du jour de votre assemblée générale du 19 mai 2014, était inscrit un vote pour l'adhésion de l'ASODEDRA. Dans l'attente de l'avis du ministère, je vous demande de suspendre cette procédure d'adhésion. Il ne serait, en effet,

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

dans l'intérêt de personne de procéder à un vote dont la validité pourrait être remise en cause dans les jours suivants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée. »

Cette lettre est signée par Madame la Préfète de la Meuse.

Je demande aux membres du CLIS ce qu'ils en pensent ? Procède-t-on au vote ? Peut-être que M. JAQUET pourrait vous dire les tenants et aboutissants de ces affaires de manière à ce que vous puissiez savoir exactement ce dont il s'agit.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS

La loi de 2006 prévoit l'existence du CLIS et la possibilité pour lui d'adopter le statut associatif, ce qui a été fait lors de la première réunion du CLIS après la loi de 2006. Le décret d'application fixant la composition du CLIS indique que les membres du CLIS sont désignés par le Préfet de la Meuse après des consultations. L'ambiguïté est là : le décret dit : « c'est le Préfet qui désigne » et en même temps, nous sommes une association avec une liberté d'administration en principe et nous pensons que les adhésions peuvent être demandées par n'importe qui et doivent être instruites par le CLIS lui-même.

Je ne peux pas en dire beaucoup plus, tout est là.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est bien résumé.

M. Maurice MICHEL, Président de l'ASODEDRA

Je voudrais dire quelques mots sur l'action de l'ASODEDRA, son institution, et pourquoi nous avons fait notre demande d'adhésion au CLIS.

J'avais essayé, le 6 mars à l'assemblée générale, de dire quelques mots pour la présenter, mais cette présentation a été noyée dans un bruit de chaises et de déplacements de votants sur notre candidature, avant que j'aie pu clôturer mon propos. Avec votre permission, Monsieur le Président, quelques mots sur le pourquoi de notre adhésion.

L'ASODEDRA, Association pour la Sensibilisation de l'Opinion sur les Dangers présentés par l'Enfouissement des Déchets RAdioactifs, est née en 2009. Elle a son siège social à Grand, où se trouvent de prestigieux vestiges gallo-romains qui suscitent l'intérêt de tous et y compris de cette assemblée je n'en doute pas. L'ASODEDRA compte une quarantaine d'adhérents, petite association qui comme son acronyme l'indique est donc hostile à l'enfouissement des déchets radioactifs. Pourquoi notre demande d'adhésion au CLIS ?

Premièrement, nous sommes une association de l'Ouest Vosgien, située dans un village distant d'une quinzaine de kilomètres de Bure seulement. C'est-à-dire que si le projet CIGEO se réalise, nous sommes dans l'œil du cyclone. C'est dire aussi notre intérêt puisque nous avons remarqué qu'au CLIS sont membres des représentants des forces politiques et socio-économiques des deux départements de Meuse et Haute-Marne. Nous n'avons aucun mandat pour représenter les Vosges mais, au moins, nous avons pensé, de manière peut-être un peu vaniteuse, qu'il y aurait au moins une association pour représenter ces Gaulois de l'Ouest Vosgien. La deuxième constatation à l'origine de notre demande d'adhésion, sont les discussions et notre participation aux travaux du CLIS, en dehors de notre présence parmi ses membres, et nous avons apprécié, pourquoi le cacher, nous le disons publiquement, la qualité des discussions qui s'instaurent dans cette instance où le dialogue n'est pas univoque. C'est le produit d'une fertilisation croisée d'opinions différentes. Nous ne verrions pas l'intérêt d'avoir, au sein du CLIS, que des bienpensants à l'endroit du projet de l'ANDRA. Le dialogue est pour nous consubstantiel à la démocratie, si l'on a tous les mêmes idées, il n'y a pas beaucoup d'intérêts à dialoguer. Voilà les deux raisons fondamentales pour lesquelles nous avons fait acte de candidature.

Le CLIS s'est partagé, le 6 mars, en deux groupes homogènes : 18 voix pour, que je remercie au passage, et 18 voix contre, qui je l'espère vont changer de position aujourd'hui si notre demande reste soumise au vote de l'institution.

Deux mots pour dire que cette question juridique a été, de manière paradoxale, soulevée par notre association qui a rapproché les statuts et le règlement intérieur du CLIS des dispositions du Code de l'environnement et nous avons mis l'accent sur l'impossibilité, l'incompatibilité entre des dispositions de droit privé qui régissent une association et des dispositions de droit public qui régissent les compétences de

l'autorité préfectorale. Nous avons saisi la Préfète de la Meuse de cette question. Elle a répondu au CLIS et n'a pas jugé utile de nous en communiquer copie. L'essentiel est que nous en fussions aujourd'hui informés !

Monsieur le Président, j'en ai terminé. Je vous remercie, toutes et tous, de votre attention et de votre vote favorable si, bien sûr, notre question est mise au vote. Si elle n'était pas mise au vote, bien sûr nous considérerions à ce moment-là que la position du CLIS est de considérer que c'est la compétence préfectorale qui est concernée. Nous ferions donc une demande auprès de la Préfète de la Meuse.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci M. MICHEL. Quelqu'un veut s'exprimer sur cette question ? Les membres du CLIS, qu'en pensez-vous ? Que dois-je faire ?

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Je crois que la réponse de Madame la Préfète est inquiétante. Elle note la question mais elle ne dit pas si c'est dans huit jours, huit mois ou huit ans, qu'elle répondra dans un sens ou dans un autre. Donc, en fait, on est devant une échéance qu'on ne connaît pas.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autant plus, je crois, M. JAQUET vous allez me confirmer, que cette question a déjà été posée au ministère à une certaine époque. Nous en avons discuté avec Madame FRANÇOIS en 2011.

M. Patrick NAUDIN, Sous-préfet (Préfecture de la Meuse)

Je remercie le Secrétaire Général qui a bien résumé l'ambiguïté effectivement entre un statut d'association et un texte du Code de l'environnement, donc réglementaire. Nous pressons en fait le ministère de répondre. Nous aurions pu peut-être avoir la réponse pour ce soir, dans tous les cas, nous l'attendons vraiment très rapidement. Il s'agit de trancher très clairement. Nous avons eu, à une certaine époque, des réponses orales, mais nous préférons avoir une réponse écrite. Le CLIS sera bien sûr informé de la réponse écrite qui lèvera l'ambiguïté. Mais sachez qu'on presse le ministère de nous répondre.

M. Maurice MICHEL

Est-ce que cette question intéresse également la désignation des autres membres du CLIS et notamment des représentants des collectivités locales ? D'accord ! Donc on vient de voter pour les représentants des collectivités ...

M. Benoît JAQUET

Pour le coup, on retombe dans la loi qui dit que les communes de tel périmètre sont membres du CLIS de droit.

M. Michel MARIE, CEDRA

Il faut quand même rappeler qu'il y a un hiatus. On parle de démocratie mais ce hiatus démocratique nous poursuit depuis un moment, justement depuis la création de la loi de 2006 où le CLIS se transforme en association, où là il y a un nombre de juristes qui se posent un certain nombre de questions et personne ne l'a porté encore devant les tribunaux, mais cette association loi 1901, qui n'élit pas son président, mais qui est imposé entre guillemets. Donc il y a un hiatus démocratique assez extraordinaire à ce niveau et on continue un petit peu sur la même ligne. Je pense que nombre de citoyens doivent se poser des questions.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est vrai que je ne suis pas élu président, je suis désigné. Pour les nouveaux membres, je suis un président d'une association un peu particulière puisque je suis désigné par les présidents des conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne jusqu'aux prochaines élections ou jusqu'à temps qu'ils me « virent » ou que je démissionne. C'est vrai que c'est assez particulier pour une association loi de 1901.

Je ne sais pas trop quoi faire. Je vais vous demander votre avis peut-être.

M. Maurice MICHEL

Peut-être serait-il bon que vous fassiez un vote, Monsieur le Président, de façon au moins à avoir une indication à communiquer à la préfète, au cas où sa compétence juridique serait parfaitement reconnue. Elle doit désigner les membres du CLIS dit le texte après consultation des présidents des deux conseils généraux concernés. Là, elle aurait en plus l'avis de l'institution elle-même. On irait au-delà de la loi !

M. Jean-Louis CANOVA

La question est : malgré la lettre de Madame la Préfète, est-ce que vous souhaitez que nous votions pour l'entrée de l'ASODEDRA dans le CLIS ou préférez-vous attendre d'avoir les éclaircissements du ministère avant de voter ?

Ou on fait un vote pour l'adhésion de l'ASODEDRA ou on retarde pour avoir les informations du ministère !

Je crois que je vais reporter, mais Monsieur le Préfet, je souhaiterais que nous ayons la réponse pour la prochaine assemblée générale car on ne peut pas les faire attendre éternellement.

M. Maurice MICHEL

Je dois revoir le conseil d'administration avant de renouveler notre candidature. Je l'ai fait à la demande de la gouvernance du CLIS, pour lui être sympathiquement reconnaissante.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci M. MICHEL.

Avant de passer la parole à M. LEYRIT, deux personnes voudraient faire une petite intervention au CLIS. Je vais commencer par Jean-François RENARD, mais je ne sais pas si la deuxième personne est là parce qu'il me semble que je l'ai vue sortir. Jean-François, je te donne la parole pour l'intervention que tu veux faire.

M. Jean-François RENARD

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Après avoir été pendant 37 ans, élu dans le canton de Montiers-Sur-Saulx, je n'appartiens plus maintenant à la catégorie des parties prenantes pouvant s'exprimer légalement au sein du CLIS. Pour autant, habitué de vos séances, j'ai pu observer et apprécier l'ouverture d'esprit dont vous faites preuve à l'égard des gens qui souhaitent s'exprimer dans les assemblées générales du CLIS. Aujourd'hui, dans cette salle, un an après que le débat public ait été empêché de se dérouler normalement, je souhaite affirmer que les habitants de la proximité de Bure sont nombreux à avoir déploré que le débat prévu n'ait pas pu se dérouler sereinement,

ce qui les a privés de la possibilité de parfaire leur information sur ce délicat projet qui les concerne plus encore que les gens qui n'habitent pas ici.

Dans les AG du CLIS, on entend surtout s'exprimer les gens qui disent : on ne veut pas du stockage. Il serait bon que ces personnes acceptent de considérer que d'autres peuvent penser différemment et souhaitent être associées à la nécessaire réflexion sur tout ce qui pourra contribuer à une sûreté maximale.

Dans cette optique, les propositions du CLIS visant à promouvoir des expérimentations à l'échelle 1 constituent une voie tout à fait intéressante. Elle rejoint d'ailleurs un vœu que je vous avais soumis il y a trois ans. En conclusion, il serait bon que les points de vue qui ont le droit d'être différents, s'écoutent et se respectent, et que les gens qui ne sont pas opposés à CIGEO ne soient pas systématiquement considérés comme des demeurés cupides, mais comme des citoyens dotés d'un certain sens civique souhaitant s'informer librement de ce qui pourrait être, pour eux, une perspective de développement. Merci Monsieur le Président.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci Jean-François.

Intervenant

Je vais parler pour les opposants que M. RENARD décrit, qui ont donc bloqué le débat public l'année dernière et qui n'hésiteraient pas à recommencer si celui-ci devait se représenter à nous d'ici une nouvelle éventuelle arrivée de CIGEO un jour.

Le débat public CIGEO est un échec retentissant. Seulement deux réunions publiques suivies de pseudo débats dans un cagibi, diffusées sur internet, puis une conférence de citoyens « naïfs », comme l'a dit M. LEYRIT, suffisent à la CNDP pour se targuer d'un débat exemplaire. La mise en scène de la démocratie technique consistent à réunir des experts et des contre-experts sous les yeux d'un public considéré comme ignare, à éduquer, ne dupe plus grand monde. Seul un simulacre de démocratie peut tenter de maintenir l'illusion d'une participation de tous au choix collectif. Voilà ce qu'est un débat public à la sauce CNDP.

La convention d'Aarhus n'est jolie que sur le papier. Son adaptation française n'est qu'un process d'acceptabilité sociale. Le but n'est pas de répondre aux attentes des citoyens, mais bien de mettre en lumière ce qu'ils ne supporteraient pas pour, ensuite, imposer un projet adapté.

Les sociologues chargés des nouvelles technologies chez France Télécom théorisent ainsi : participer c'est accepter par un mécanisme de connivences et de coopération qui aboutit toujours au plus petit dénominateur commun.

Dans le cas du débat public CIGEO, les conclusions de la CPDP en sont encore une fois la démonstration. Il ne ressort qu'une grande ligne de ces conclusions : « *De nombreuses questions évoquent les passages d'un laboratoire de modélisation à une activité industrielle avec la nécessité de réaliser un prototype ou un démonstrateur* ».

Selon Meuse Nature Environnement, cette notion de démonstrateur n'est apparue que dans une unique question sur 1 508 questions. Aucun avis et un seul cahier d'acteurs sur 154. Tout est dit ! Comment la CNDP, soi-disant indépendante, peut tomber aussi bas dans la connivence avec le maître d'œuvre ANDRA ? En février dernier, à l'issue de la conférence des citoyens, M. LEYRIT affirmait que le projet CIGEO réclamait un impératif de vérité, de responsabilités et de précautions. Vérité, responsabilités, précautions, l'antithèse de l'industrie nucléaire dont CIGEO est un rouage essentiel à sa continuité. Tant que la production de déchets nucléaires se perpétuera, il ne sera pas concevable de débattre d'une gestion éthique du problème des déchets nucléaires. Il n'est pas concevable de débattre avec des menteurs. Un exemple parmi tant d'autre : la CPDP, comme l'ANDRA, annonçait avant le lancement du débat public l'année dernière, que le débat pouvait remettre en cause l'opportunité du projet. On se souvient des appels d'offres lancés en plein débat public par l'ANDRA, mais aussi un exemple criant nous est apparu vendredi dernier dans un article du *Journal de la Haute-Marne*, édition de vendredi. Nous avons fait des photocopies qui peuvent être disponibles. Cet article dit : « Une route des déchets nucléaires est en réalisation dans la plus grande discrétion depuis 2011 pour permettre aux déchets de Valduc d'arriver par une route Chaumont/Bure. Le maire de Reynel dans la Haute-Marne a appris sur internet la semaine dernière,

qu'un contournement routier de son village allait être réalisé. Les travaux sont programmés pour septembre alors que lui-même pensait que les travaux étaient pour 2015, c'est-à-dire que dans même pas six mois, des travaux démarrent à Reynel dont le maire n'est pas au courant. C'est pour la route des déchets du CEA de Valduc qui arriveraient à CIGEO. Comment croire à une éventuelle remise en question du projet quand les routes sont déjà en train d'être faites, bien avant le débat public.

Cet exemple, parmi tant d'autres, ne fait que renforcer nos convictions que tout est décidé et que les CPDP, tout comme malheureusement les CLIS, ne sont que des outils d'acceptabilité sociale maquillés en outils démocratiques. Vous comprendrez donc que notre colère n'est pas réversible, tout comme elle ne tiendra jamais sur un misérable cahier d'acteurs. CIGEO va se faire enfouir.

M. Jean-Louis CANOVA

Après ces deux interventions, nous allons reprendre l'ordre du jour et donner la parole à M. Christian LEYRIT, président de la Commission Nationale du Débat Public, qui va nous faire le bilan du débat sur le projet de ce centre de stockage. Ensuite, je crois qu'il est prévu que je donne la parole à l'ANDRA, puis vous pourrez poser des questions. Je souhaitais que ce soit tout d'abord les membres du CLIS qui posent les questions. Bien sûr après, je donnerai la parole aux gens qui sont dans la salle, mais je vous demanderai de synthétiser vos questions et ne pas faire des dissertations autant que possible.

M. LEYRIT, je vous donne la parole.

M. Christian LEYRIT, Président de la CNDP

Mesdames et Messieurs, je suis heureux d'être parmi vous cet après-midi pour vous présenter le bilan du débat de la Commission Nationale du Débat Public.

Vous savez tous que ce débat était particulier parce qu'habituellement, ce sont les maîtres d'ouvrage qui saisissent la CNDP. Dans ce cas particulier, c'est la loi du 28 juin 2006 qui avait indiqué effectivement que la demande d'autorisation de création du centre de stockage serait précédée d'un débat public. Donc habituellement, ce sont les 25 membres de la CNDP qui représentent l'ensemble des

différents acteurs qui décident si oui ou non on fait un débat. Là, ce débat était imposé. Ce n'est pas un choix de la CNDP. Il était imposé par la loi de 2006.

Vous savez également que la CNDP est une autorité indépendante et j'apporterai la démonstration de cette indépendance tout à l'heure et de manière permanente. La CNDP a considéré que le dossier était suffisamment complet pour être soumis au débat public. Je cite, c'est un point tout de même important, « *Sous réserve que soient explicitées, à l'occasion du débat, les questions financières et l'adaptabilité du projet aux évolutions de la politique nucléaire* ». Mon prédécesseur à la CNDP avait fixé ce débat du 15 mai au 15 juillet et du 1^{er} septembre au 15 octobre.

Il y a eu un premier problème avant le démarrage du débat qui est un désaccord sur le calendrier puisque, comme vous le savez, au mois de novembre 2012, 44 associations ont écrit au Président de la République pour demander de décaler ce débat public après le débat sur la politique énergétique qu'avait lancé la ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie de l'époque, Madame Delphine Batho. Ces associations avaient été rejointes d'ailleurs par le parti Europe Écologie Les Verts qui considérait qu'il n'y avait pas d'urgence sur ce dossier et que le débat devait intervenir après le débat sur la transition énergétique.

Par ailleurs, vous savez également, qu'un certain nombre d'associations avaient exprimé leur déception, parfois leur colère, devant ce qu'elles considéraient comme la non-prise en compte du débat de 2005/2006 animé par M. MERCADAL sur le traitement des déchets radioactifs. Cela fait presque un an, jour pour jour, que les opposants ont empêché la tenue des réunions publiques. Il peut paraître un peu paradoxal, mais je ne suis pas là pour polémiquer, je suis là pour présenter les choses, d'indiquer que ce sont ceux qui ont empêché le débat public qui, ensuite, viennent nous dire que le débat public n'a pas eu lieu parce que les gens n'ont pas pu s'exprimer. Il était prévu de tenir 14 réunions publiques, la réunion de Bure n'a pas pu se tenir, même chose à Bar-Le-Duc. J'ai d'ailleurs décidé de faire un sondage d'opinions par TNS SOFRES auprès des habitants de ces deux départements au mois de juin dernier. Les habitants de ces deux départements considéraient à 83 %, ce qui est tout de même un taux assez élevé, que les opposants au projet devaient participer au débat public. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont 83 % des habitants

de la Meuse et de la Haute-Marne, seuls. Ce ne sont pas des technocrates parisiens, ce sont les habitants de cette région.

A la suite de cela, entre les mois de juillet et décembre, nous avons décidé de réorienter le débat. Nous avons fait des débats contradictoires interactifs sur internet. Il y a eu également un partenariat avec la presse locale, qui a été tout de même positif, avec *L'Est Républicain* et *Le Journal de la Haute-Marne*, avec des questions des lecteurs. La mise en œuvre d'une conférence des citoyens a également été une opération assez exemplaire et dont beaucoup d'universitaires et autres ont salué l'intérêt. La conférence des citoyens est un outil assez peu utilisé dans notre pays mais qui est très développé dans les pays d'Europe du Nord et notamment au Danemark où ce dispositif a été inventé, consistant à sélectionner un certain nombre relativement limité de citoyens, de l'ordre d'une vingtaine. Ces citoyens reçoivent une formation extrêmement approfondie pendant deux week-ends. Nous avons mis en place pour cette conférence, un comité de pilotage composé de deux personnes spécialistes de la conférence des citoyens, quatre personnes spécialistes du nucléaire, deux favorables au nucléaire, et deux personnes défavorables au nucléaire. Nous avons mis en place également, pour assurer toute la crédibilité de cette opération, un comité d'évaluation composé de trois universitaires, deux Français et un Italien, qui ont suivi l'ensemble des séances et ont fait un rapport d'une dizaine de pages extrêmement intéressant que vous pouvez lire sur le site de la CNDP. Toutes les vidéos des séances de formation sont visibles sur le site internet de la CNDP, il est difficile de faire plus transparent. Ces séances de formation ont été conduites systématiquement de manière contradictoire, c'est-à-dire que sur tous les thèmes évoqués, il y avait systématiquement une personne « pour » et une personne « contre ». Le troisième week-end, les citoyens ont décidé eux-mêmes de demander aux responsables, acteurs ou citoyens, de venir répondre à leurs questions. Ceci s'est passé à Paris le 1^{er} février dernier et il y avait M. DUMONT, député, Mme LEPAGE, M. BAUPIN, des experts de l'IRSN, M. LAPONCHE, M. THUILLIER, et beaucoup d'autres encore, certaines personnes présentes dans la salle y étaient également. Je dois dire que cette journée a été vraiment de très grande qualité. Il y a eu des échanges d'un grand intérêt et je regrette vraiment que l'ensemble de la population de ces deux

départements n'ait pas pu assister à ces débats qui étaient vraiment d'une qualité formidable. Je trouve assez anormal, pour ne pas dire plus d'ailleurs, que l'on ait empêché un débat de cette qualité pour les gens qui sont les plus directement concernés par ce projet. J'ai d'ailleurs dit et je le maintiens, et je ne parle pas des opposants au projet, mais que les ennemis du débat public sont en réalité les meilleurs alliés du projet qu'ils prétendent combattre. Mais je ferme la parenthèse. Les échanges de cette journée sont d'ailleurs consultables sur notre site en vidéos. La qualité des débats permettait à chacun d'être bien informé et de pouvoir exprimer un avis. La démocratie, c'est aussi cela. C'est de pouvoir entendre les différents points de vue et ensuite de se forger une opinion. En premier lieu, ce sont les habitants les plus directement concernés qui auraient dû bénéficier de cela. Il y avait tout de même dans le public une centaine de personnes qui ont assisté à ce débat. A la suite de cela, ces citoyens ont rédigé eux-mêmes un document d'une dizaine de pages d'une grande qualité, lequel est consultable également sur notre site. Beaucoup de personnes, comme Mme Lepage en particulier, dans un certain nombre de publications, ont indiqué le grand intérêt de cette conférence de citoyens. Ceci montre que, contrairement à ce qu'imaginent beaucoup de gens et notamment peut-être les élites de notre pays, des citoyens bien informés, sur un sujet aussi complexe que celui-ci, peuvent émettre des avis dignes d'intérêts. J'ai rencontré depuis les responsables, dont le président de l'Autorité de la Sûreté Nucléaire, Pierre-Franck CHEVET, qui ont trouvé ce document vraiment d'une qualité tout à fait remarquable, l'IRSN également d'ailleurs. Tout cela pour dire effectivement que ces 17 citoyens n'ont pas vocation à décider, mais à exprimer un point de vue utile pour le décideur. Ces conférences de citoyens sont très fréquentes dans des pays comme l'Europe du Nord qui sont plus habitués à pratiquer cette démocratie participative, où il y a une culture de l'échange, de l'écoute de l'autre, du débat, qui est un peu plus importante que dans d'autres pays. J'entends bien les développer dans notre pays et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous avons pris un certain nombre d'initiatives. Ce document a été présenté et remis à l'ensemble des autorités politiques, que ce soit le parlement ou le gouvernement et, évidemment, à l'ANDRA. J'observe d'ailleurs que les conclusions de ce document sont assez voisines du bilan du débat public que je vais

vous présenter maintenant. C'est aussi un élément qui est, je crois, tout à fait remarquable.

Je ne parle pas de la diffusion des informations, des dossiers distribués à 180 000 foyers.

Le débat a-t-il eu lieu ou non ? Evidemment, le débat a eu lieu. Je rappelle que le site internet a enregistré plus de 76 000 visites, 1 508 questions ont été posées, 497 avis et 154 cahiers d'acteurs. Depuis que la CNDP existe, en dehors du projet du Grand Paris qui évidemment mobilise des populations absolument considérables, c'est le premier débat où il y a 150 cahiers d'acteurs, 24 contributions et 5 délibérations d'assemblée.

Faut-il s'engager dans le projet d'un stockage profond ? C'est une question évidemment très importante. On observe un clivage très marqué sur ce point-là. C'est sur cette problématique que les avis du public ont été les plus nombreux. Pour les parlementaires, les conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne, les organisations économiques, le MEDEF, les syndicats CGT, CFDT, CGC, arguant de la nécessité de traiter les déchets radioactifs au plus vite, ce projet apparaît comme la meilleure solution. Mais leur soutien est conditionné à la résolution d'un certain nombre de problèmes subsistants, notamment de sécurité, dans un contexte de transparence.

Les groupes Europe Ecologie Les Verts des conseils régionaux de Champagne-Ardenne et de Lorraine expriment un ferme refus. Des interrogations marquées sont également exprimées par le Parti Communiste de la Meuse et les élus de Gauche du Conseil Général.

Ce Projet CIGEO est également redouté par de nombreux citoyens qui y voient un acte irréversible, irresponsable, certains disent même : « un crime », je cite, compte tenu des incertitudes multiples, géologiques et technologiques, socioéconomiques. Certains contributeurs, comme les experts de GLOBAL CHANCE, nous les avons beaucoup entendu dans les débats, soulignent que ce projet ne réglerait qu'une petite partie du problème des déchets et que la priorité n'est pas le stockage définitif mais bien la sécurisation de l'entreposage, en particulier des combustibles irradiés, entreposage qui, comme vous le savez, s'effectue aujourd'hui

dans les lieux de production, notamment à La Hague, mais aussi à Marcoule et ailleurs.

En contrepoint, les avantages du principe du stockage profond sont mis en avant au niveau international et européen (Belgique, USA, Commission Européenne, Canada, Finlande). La Directive Européenne du 19 juillet 2011 indique que l'entreposage des déchets radioactifs, y compris à long terme, n'est qu'une solution provisoire qui ne saurait constituer une alternative au stockage.

L'IRSN, de son côté, précise que la séparation/transmutation ne peut être vue comme une alternative au stockage et que seul le stockage géologique profond peut constituer une solution appropriée et pérenne à la gestion des déchets à haute activité et moyenne activité à vie longue.

Quels types de déchets seraient traités à CIGEO ? Le public a exprimé ses préoccupations quant au plutonium et au MOX qui pourraient y être stockés. Ces questions n'ont pas trouvé de réponses précises dans le débat. L'hypothèse de stocker des combustibles usés MOX dépendra évidemment de la politique énergétique qui sera mise en œuvre par la France dans les prochaines années. Dans son avis du 17 mai 2013, l'ASN définit les principes à retenir pour l'établissement de l'inventaire. L'ASN d'ailleurs avait sorti, le 15 mai, jour du démarrage du débat, une note sur ce sujet. L'ASN doit prendre en compte l'ensemble des stratégies industrielles aujourd'hui envisagées par les producteurs de déchets dans le cadre du Programme Industriel de Gestion des Déchets, PIGD. Selon les conclusions de l'inventaire, l'emprise de CIGEO pourrait varier pratiquement du simple au double, en fonction de l'évolution de la politique énergétique de notre pays dans les décennies à venir.

Il existe des incertitudes sur certains déchets et sur leur conditionnement. Nombreux sont les cahiers d'acteurs exprimant leurs réserves sur le conditionnement des colis pouvant avoir des conséquences désastreuses, en cas d'incendie ou d'explosion éventuels. Ce point a suscité de nombreuses questions, notamment de l'ANCCLI. Les déchets FAVL (bitumes et graphites par exemples) seront-ils destinés à CIGEO ? L'ASN a précisé que si la création de CIGEO est décidée, seule sera autorisée l'admission de colis de déchets dont la sûreté de

stockage aura été complètement démontrée. Nombreux sont ceux qui considèrent que toute évolution de l'inventaire devra faire l'objet d'un nouveau processus d'autorisation, rejoignant d'ailleurs en cela la position de l'ASN et de l'IRSN.

L'éthique, au centre des préoccupations, a traversé l'ensemble du débat. Cela avait été le cas d'ailleurs en 2005-2006. Quel héritage laisserons-nous aux générations futures ? Il y a eu un point de consensus unique sur l'exigence éthique. Les générations actuelles ont bénéficié grâce au nucléaire d'une électricité peu chère. Elles n'ont pas le droit de laisser aux générations futures la charge de gérer les déchets résultant de cette production. Mais ce consensus est évidemment de courte durée sur les conséquences à en tirer selon qu'on est favorable ou défavorable au projet.

C'est vrai que les mots « folie », « criminel », et même « crime contre l'humanité » sont revenus à plusieurs reprises dans les questions et cahiers d'acteurs.

Une autre personne, je crois que c'est une dame, s'est exclamée : « *le bon sens paysan nous enseigne : tout ce que tu mets dans la terre remonte un jour* », je cite.

Pour de nombreux participants, ce qui serait éthique dans la gestion des déchets radio nucléaires serait de ne plus en produire.

Pendant le débat contradictoire, deux groupes se sont distingués : l'un en faveur de l'entreposage pérenne, l'autre en faveur du stockage géologique. Le débat est finalement le suivant : pour les centaines de milliers d'années à venir, est-ce qu'il est préférable de faire confiance aux hommes ou à la géologie ?

L'IRSN a précisé que les déchets à haute activité dégagent une forte chaleur et devront rester entreposés plusieurs dizaines d'années pour permettre leur refroidissement dans des entreposages à La Hague, Marcoule, etc. L'IRSN considère également que la sûreté de l'installation d'entreposage de longue durée ne peut être démontrée que sur une durée limitée.

Comment entretenir la mémoire du site ? C'est un point également important. La mémoire à long terme suscite la plus grande inquiétude. Le public s'interroge en effet sur la difficulté, voire l'incapacité, de maintenir la mémoire sur une échelle de temps aussi longue, de dizaines ou de centaines de milliers d'années. Un certain

nombre de participants se rallient au projet pensant qu'il vaut mieux, pour la sécurité des générations futures, que le stockage se situe à 500 mètres de profondeur dans une roche qui confinerà la radioactivité pendant quelques millénaires.

Concernant l'éthique et l'accompagnement financier, les responsables politiques et économiques des deux départements considèrent, de manière que l'on peut comprendre, qu'en acceptant ce projet d'intérêt national, il est normal que la nation toute entière soutienne financièrement un territoire par un effort massif d'investissements d'avenir, d'infrastructures et d'éducation. En revanche, un certain nombre de participants, assez nombreux d'ailleurs, stigmatisent cet accompagnement financier comme un moyen « d'acheter » l'acceptation passive des élus et des populations.

Ethique, recherche et communication : certains formulent des doutes sur l'indépendance de la recherche et des organismes de contrôle.

Le cahier d'acteur Pax Christi, animé par un évêque, indique, je cite : « *des contre-expertises indépendantes sont pratiquement impossibles, en raison des coûts et des craintes des scientifiques pour leur carrière. Les comparaisons avec d'autres pays sont insuffisantes. L'importante communication développée par l'ANDRA est très souvent ressentie comme visant à faire accepter des décisions déjà prises, plutôt qu'à développer échanges et concertations. De même, certains membres du CLIS de Bure s'estiment insuffisamment informés, notamment sur les risques liés à l'incendie ou à l'explosion* ».

Dans mon bilan, j'indiquais qu'il faut réaffirmer la nécessité de retrouver une confiance mutuelle entre populations, experts scientifiques et décideurs.

Comment assurer la maîtrise des risques ? Près de la moitié des questions posées sur le site du débat a porté sur la maîtrise des risques qui préoccupe tous les participants au débat, qu'ils soient des adversaires ou des soutiens au projet. Les angoisses de la société face aux risques sont nourries par des choix technologiques potentiellement irréversibles, dont les conséquences à long terme ne sont pas toutes connues. C'est bien le cas de ce projet. Le citoyen est de plus en plus en

situation de refuser l'évolution d'une société qu'il a le sentiment de ne plus maîtriser sur le moyen et le long terme.

Dans le cas de CIGEO, il faut bien dire que la bipolarisation entre pro et anti empêche la mise en place des analyses de risque et une approche raisonnable, ce que nous pouvons tous déplorer.

Les différents types de risques sont de deux catégories : les risques d'origine interne (chute, accident, erreur humaine, perte d'alimentation, etc.) et les risques d'origine externe (foudre, inondation, séisme, malveillance, terrorisme, etc.). Les risques rencontrés cumulent ceux liés à une installation nucléaire et ceux liés à une installation souterraine conventionnelle (de type mine ou tunnel). Il faut également distinguer les risques en phase d'exploitation et les risques ultérieurs qui sont de nature très différente. Une fois le risque décrit, il s'agit de décider comment le réduire, à quel degré et aussi à quel coût. L'IRSN considère d'ailleurs que la maîtrise des risques liés à l'incendie est en enjeu majeur pour le stockage en couche géologique profonde. De nombreuses questions évoquent le passage d'un laboratoire de modélisation à une activité industrielle avec la nécessité de réaliser un prototype ou un démonstrateur. J'y reviendrai dans un instant.

La question centrale de la réversibilité et de la récupérabilité des colis est un point également tout à fait fondamental puisque, par la loi de 2006, le parlement a demandé que le stockage soit réversible pendant au moins 100 ans pour laisser la possibilité aux générations futures de faire évoluer leur politique de gestion des déchets. La loi de 2006 prévoyait que les conditions de cette réversibilité seraient fixées par une nouvelle loi qui est à venir. Il y a eu tout un débat sur cette notion de réversibilité et de récupérabilité. La récupérabilité signifie la latitude d'extraire un colis de déchets de son lieu de stockage, puis également, le fait de savoir ce que l'on en fait. Si pour des raisons x ou y on doit extraire un colis, qu'en fait-on ?

Des experts indépendants considèrent que ce principe ne pourrait être mis en œuvre pour des raisons techniques et qu'aucun budget n'est prévu sur ce point.

La sécurité des transports est également un enjeu important. La question de la sécurité des transports a été fréquemment évoquée. « Pourquoi Bure, si éloigné des lieux de production des déchets ? ». Vous connaissez tous l'évolution du processus

pour le choix du site. C'est vrai qu'un certain nombre d'observateurs indiquent que l'on est loin des lieux de production. Beaucoup évoquent les risques et les aléas des transports ferroviaires et routiers qui vont exposer d'importantes populations avec un passage presque obligé en région d'Ile de France pour de nombreux convois qui viennent notamment de Normandie.

Le débat public a clairement fait ressortir la préférence, dans l'hypothèse évidemment où le projet verrait le jour, pour le scénario 3 avec prolongation de la voie ferrée jusqu'au centre de stockage, sans rupture de charges. C'est d'ailleurs le point de vue des parlementaires, des élus, des syndicats et aussi d'ailleurs du panel des citoyens.

Le problème de la non-information des populations riveraines lors des passages des convois ferroviaires a également été fortement mis en avant par les populations qui considèrent effectivement à bon droit qu'il est assez légitime que les populations traversées soient informées. L'ANDRA, le maître d'ouvrage et les pouvoirs publics, mettent de leur côté l'accent sur la nécessaire confidentialité qui est aussi un impératif que chacun peut également comprendre.

Les coûts et les financements sont de grandes inconnues. Le financement du projet de stockage, comme vous le savez, est assuré par les producteurs de déchets (EDF pour 78 %, CEA et AREVA, etc.) sur le principe pollueur/payeur. Ces producteurs sont tenus de provisionner les dépenses correspondantes et d'affecter, « *à titre exclusif à la couverture de ces provisions, les actifs nécessaires* », ce que l'on appelle « *les actifs dédiés* ».

Je disais tout à l'heure que, lorsqu'elle a décidé de faire le débat, la Commission a indiqué qu'il devait y avoir des éléments pendant la durée du débat sur ces problèmes de coût. Le rapport de la Cour des Comptes de janvier 2012 rappelait les diverses estimations des coûts des projets, entre 13,5 milliards et 36 milliards. La Cour des Comptes souhaitait également que les coûts soient arrêtés par l'Etat avant le débat public. Comme de nombreux citoyens et experts, la CNDP ne peut que regretter qu'aucune évaluation des coûts n'ait été disponible pendant le débat public. Le coût du projet, les moyens prévus pour traiter les différents risques et la

réversibilité sont en effet des éléments importants pour l'information des citoyens et leur expression dans le débat.

Quels impacts pour le territoire ? Le public s'est interrogé sur les raisons qui ont justifié le choix du site de Bure. Je n'y reviens pas.

La question concernant les mesures pour le développement et l'aménagement du territoire a été souvent abordée. Comment le projet CIGEO pourrait participer au désenclavement et au développement de ce territoire, de ces deux départements ? La perspective d'un projet créateur d'emplois est accueillie par de nombreux participants comme une opportunité à ne pas manquer, d'autant que le territoire conserve une forte culture industrielle. Outre les 1 300 à 2 300 emplois générés par la construction des installations du site, de 600 à 1 000 seraient créés après 2025 pour assurer l'exploitation des installations.

Plus que l'impact du projet sur le tourisme, qui a suscité moins de questions ou d'interventions, c'est l'impact sur l'image du territoire qui inquiète. C'est en particulier le cas des industries agroalimentaires qui représentent plus de 700 emplois, notamment en Haute-Marne. Le public s'est parfois ému de la menace pour un secteur qui se distingue par des appellations participant au rayonnement de la France au-delà de ses frontières. Il convient aussi d'évoquer la vive polémique autour de l'existence d'un potentiel géothermique dans le sous-sol de Bure, qui semble en contradiction avec le guide de l'ASN. Cette controverse est devant les tribunaux civils, un groupe d'associations ayant assigné l'ANDRA en justice.

Faut-il envisager une réforme de la gouvernance ? Un grand nombre de participants affiche une méfiance à l'égard du processus de décision. Le débat a illustré la perte de confiance entre, d'une part, la population et, d'autre part, la maîtrise d'ouvrage, les acteurs du projet, les scientifiques et les organisateurs du débat. Celle-ci trahit une inquiétude quant au contrôle de l'ANDRA, une incrédulité face aux données et études scientifiques, et une désillusion dans le processus démocratique.

Enfin, dans certains cahiers d'acteurs émerge la demande d'une gouvernance réinventée qui impliquerait l'Etat, les porteurs de projet et toutes les populations directement concernées sur le long terme.

Comment assurer une adaptabilité du projet aux évolutions de la politique nucléaire ? Le changement climatique, la part du nucléaire dans le mix énergétique, les nouveaux modes de production, autant de notions qui ont alimenté le débat sur la transition énergétique.

J'en viens maintenant aux conclusions et propositions. Aux termes de ce débat qui a été difficile mais néanmoins très riche, j'ai formulé un certain nombre de propositions. Première conclusion, les avis exprimés sont extrêmement nombreux et argumentés. On peut bien sûr regretter qu'un certain nombre de personnes ait cru bon d'empêcher les réunions publiques, mais le débat a bien eu lieu.

L'inquiétude, le sentiment d'être impuissants, parfois d'être méprisés, vont bien au-delà de ces quelques dizaines de personnes. Ils sont largement perceptibles chez un nombre important de citoyens, et c'est un point que j'ai indiqué aux pouvoirs publics, je pense qu'il serait très souhaitable que les pouvoirs publics en tiennent compte.

Autre remarque : l'attribution de marchés par l'ANDRA en plein débat public, comme si tout était déjà décidé, est particulièrement dommageable. Cela renforce le sentiment, déjà fort répandu, que les opinions exprimées par les citoyens lors du débat sont de peu d'importance. Il renforce aussi le sentiment que tout va se poursuivre dans la hâte et la précipitation, hypothèse qui est rejetée par la quasi-totalité des citoyens et des responsables, y compris les plus favorables au projet.

Il est indispensable et urgent de restaurer un climat de plus grande confiance entre les citoyens, les experts, la maîtrise d'ouvrage et les pouvoirs publics, faute de quoi nous assisterons à des blocages, comme nous en connaissons sur des projets beaucoup moins sensibles que celui-ci.

Il est primordial que le maître d'ouvrage et les pouvoirs publics entendent les nombreuses interpellations des citoyens, exprimées au cours de ce débat. Comme cela a été dit tout à l'heure, effectivement j'indiquais que la mise en œuvre du projet CIGEO, comme tout autre projet, implique un impératif de vérité, un impératif de responsabilité et un impératif de précaution.

Une large majorité de personnes et d'experts indépendants ayant participé au débat, ainsi d'ailleurs que l'IRSN – l'IRSN s'est exprimée de manière peut-être plus claire et plus nette lors de la conférence des citoyens, ce qui montre d'ailleurs que c'est utile – s'accordent pour considérer que le calendrier de déploiement du projet prévu par la loi de 2006 est beaucoup trop tendu et que des preuves supplémentaires doivent être apportées sur la sécurité du projet. Ainsi, il apparaît que des éléments de démonstration importants pour la sécurité de cette installation, qui doivent être acquis *in situ*, ne pourront être obtenus qu'après 2015, et que les délais nécessaires pour établir ces éléments ne semblent pas, de l'avis de ces experts, compatibles avec la date prévue de mise en exploitation du stockage profond en 2025.

L'idée d'un nouveau jalonnement du projet, intégrant une étape de stockage pilote, constituerait une avancée significative. Cette étape devrait permettre de garantir la capacité de maîtriser les risques, étant entendu que si cette démonstration ne pouvait être apportée, un retour en arrière soit possible : les colis qui auraient été mis en place à titre d'essai pendant la phase pilote devraient être retirés en toute sécurité. Ce n'est qu'à l'issue de cette étape que la décision de poursuivre la construction du stockage et de procéder à son exploitation courante pourrait être prise et non au stade de la demande d'autorisation de création telle qu'actuellement prévue par la loi de 2006. Un dispositif législatif et réglementaire spécifique devrait donc accompagner ce dispositif.

J'ajoutais également que le projet du ministère de l'Écologie de l'époque, d'intégrer la question de la réversibilité du projet CIGEO dans le projet de loi de programmation sur la transition énergétique prévu en 2014, et donc d'une certaine manière d'accélérer le processus, apparaît en contradiction avec cet objectif largement partagé de desserrement du calendrier. Je pense que cette observation pourrait montrer à ceux qui en doutaient l'indépendance de la CNDP. Ce paragraphe a pu susciter quelques questions en effet.

L'inventaire des déchets pouvant être accueillis dans CIGEO a fait l'objet de nombreux commentaires au cours du débat. C'est en particulier vrai pour les combustibles usés qui se trouvent aujourd'hui exclus du périmètre du fait de leur

statut de matière valorisable. Ce choix pourrait être remis en cause en fonction de l'évolution de la politique énergétique. Il paraît nécessaire que la possibilité de stocker dans CIGEO les combustibles usés qui ne seraient pas retraités, selon les divers scénarios envisageables, soit établie. Là encore, il est impératif que la démonstration complémentaire de faisabilité de stocker ces combustibles - c'est une demande d'ailleurs de l'ASN - accompagne, le moment venu, la demande d'autorisation de création de l'installation CIGEO.

Dans l'examen des déchets pouvant être stockés, une attention particulière doit être apportée au risque incendie. La probabilité qu'en 100 ans, plusieurs risques, dysfonctionnements ou erreurs humaines interviennent simultanément ne doit pas être négligée. J'ai connu d'assez près la catastrophe du Mont-Blanc qui évidemment est de nature très différente, mais où il y a eu un ensemble de phénomènes assez extraordinaires qui se sont produits de manière simultanée, ce qu'évidemment aucun expert n'avait pu prévoir au préalable.

Autre point très important : sans aucunement remettre en cause la probité des différents acteurs dans l'exercice de leurs missions, il convient de relever que la demande de la Société aujourd'hui reste forte eu égard aux preuves d'indépendance de l'expertise vis-à-vis du maître d'ouvrage. Les propositions émises sur ce point à l'issue du débat public de 2005, en faveur de la construction d'une expertise plurielle ayant les moyens de jouer pleinement leur rôle, restent donc d'actualité. A cet égard, il faut souhaiter que les efforts engagés pour rendre accessibles à la compréhension du public les travaux de recherche et d'expertise, par nature complexe, soient poursuivis. Les sujets apparaissant essentiels pour la sécurité du projet, qu'ils soient soulevés par les experts publics, privés ou issus de la société civile, doivent être mis en débat avec l'ensemble des acteurs concernés et en toute transparence.

Au-delà du dispositif institutionnel impressionnant (ASN, IRSN, CLIS, ANCCLI, CNE, OPECST), il est nécessaire de renouveler la gouvernance, de faire appel à des experts indépendants, français ou étrangers, qui pourront faire des études approfondies. J'ai indiqué d'ailleurs dans ma conclusion que cela pourrait se faire dans le cadre du CLIS ou de l'ANCCLI, à condition de leur donner des moyens

financiers plus conséquents. Sans une expertise plus pluraliste, il ne sera pas possible de retrouver la confiance.

Un autre progrès consisterait à ce que les instances de contrôle et de décision auditionnent les associations locales. Ces auditions pourraient être publiques. Il est, enfin, indispensable d'apporter au public des informations sur les financements et les coûts, en intégrant les coûts relatifs à la réversibilité.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les conclusions du débat public CIGEO qui a eu lieu il y a quelques mois.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci M. LEYRIT. En vous entendant, j'ai une certaine fierté d'être président du CLIS parce que toutes vos conclusions, en fait, reprennent toutes les questions que nous nous posons depuis de très nombreuses années et sur lesquelles nous travaillons. Je me dis que, finalement, s'il y a eu un débat national et que les conclusions sont à peu près les mêmes que les nôtres, nous ne sommes finalement pas si mauvais que cela. Je vais donner la parole maintenant à l'ANDRA qui va nous présenter les réponses faites au rapport de la Commission Nationale. Ensuite, je passerai la parole aux membres du CLIS et aux autres personnes après.

Mme Martine HURAUT, ANDRA

Comme le Président de la Commission Nationale l'a indiqué, les conclusions ont été rendues le 12 février dernier et conformément au Code de l'environnement, l'ANDRA disposait de trois mois à compter de cette date pour indiquer officiellement les suites qu'elle comptait donner au projet CIGEO à l'issue du débat public. Un conseil d'administration extraordinaire s'est réuni le 5 mai à l'ANDRA. Il est composé de représentants du Parlement à travers l'Office Parlementaire pour l'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, de représentants de nos ministères de tutelle, de personnalités qualifiées et d'administrateurs salariés de l'ANDRA. La délibération que je vais vous présenter de manière très synthétique – et qui pourra faire l'objet peut-être d'un développement dans une autre séance – a été prise à l'unanimité et a été publiée au journal officiel du 10 mai dernier. Ainsi, pour tenir compte des avis et des attentes exprimés au cours du débat public, pour

suivre l'approche de progressivité qui a été instituée par la loi de 1991, pour tenir compte des avis et des recommandations de nos évaluateurs, le conseil d'administration de l'ANDRA a d'abord pris une décision importante qui est celle de poursuivre le projet CIGEO en lui fixant toutefois quatre évolutions, en lui demandant de formaliser une proposition sur la réversibilité et en prenant trois engagements pour l'avenir. Je vais les évoquer très rapidement.

En ce qui concerne les quatre évolutions, la première consiste à introduire au démarrage de l'installation une phase industrielle pilote qui pourrait durer entre 5 et 10 ans, et qui nous permettra de tester en vraie grandeur toutes les fonctionnalités du stockage géologique, ceci à la fois pour les déchets de haute activité mais aussi pour les déchets de moyenne activité à vie longue.

La deuxième évolution est d'instituer un plan directeur pour l'exploitation du stockage. Ce plan serait préparé par l'ANDRA, en concertation avec les parties prenantes et serait ensuite approuvé par l'Etat. Ce plan directeur serait, pour le pilotage de l'exploitation de CIGEO, un véritable outil de management.

La troisième évolution proposée par le conseil d'administration est d'aménager le calendrier de production de la demande d'autorisation de création en la déposant en deux temps : en 2015, nous proposerions un premier dossier comprenant les éléments essentiels de la demande d'autorisation de création, notamment en ce qui concerne la maîtrise des risques et la réversibilité, et en 2017, lorsque nous aurons terminé les études d'avant-projet détaillé, nous déposerons le solde de la demande d'autorisation.

Enfin, la quatrième évolution consiste en une plus grande ouverture vers la Société qui a déjà été voulue et souhaitée pendant le débat public. J'ai cité tout à l'heure la concertation qui sera menée dans le cadre du plan directeur pour l'exploitation de CIGEO, mais le conseil d'administration a également souhaité marquer la volonté de l'ANDRA de contribuer au développement de l'expertise pluraliste, notamment en participant aux différents travaux organisés dans des instances différentes.

Enfin, le conseil d'administration de l'ANDRA a souhaité se doter lui-même d'un comité pluraliste qui pourra l'éclairer sur la prise en compte des enjeux sociétaux qui touchent à ses activités. Le conseil d'administration de l'ANDRA a souhaité que

des propositions soient énoncées sur la réversibilité en vue de la préparation de la future loi sur la réversibilité.

Le conseil d'administration a pris trois engagements forts dont le premier est de réaffirmer que la sûreté reste au cœur de ce projet et reste la priorité absolue de tous nos travaux. Le deuxième engagement porte sur l'insertion territoriale du projet CIGEO qui doit vraiment profiter à ce territoire. Il est important que l'ANDRA contribue aux côtés de l'Etat et des collectivités locales et territoriales, à l'élaboration de différents schémas de développement. Le troisième engagement porte sur la maîtrise des coûts sans rien céder bien sûr à la sûreté et à la sécurité, et l'engagement de mettre à jour le chiffrage de CIGEO qui sera remis à l'Etat au cours de cette année 2014.

Voilà, Monsieur le Président, très rapidement résumé. Je vous propose de mettre l'avis complet de la délibération du conseil d'administration sur le verbatim de l'assemblée.

M. Jean-Louis CANOVA

Je vais maintenant vous passer la parole. Synthétisez vos questions si vous le pouvez de manière à ce que nous gagnions du temps. Je donne déjà la parole aux membres du CLIS.

Mme Claire PEUREUX, Commune de Paroy-Sur-Saulx

Je réitère ce que j'avais déjà écrit à la CNDP : je regrettais qu'en arrivant au premier débat public à Bure, avec tout le conseil municipal, nous n'ayons pu rentrer parce que la salle était déjà pleine. Après, tout s'est fait sur internet mais, malheureusement, notre commune n'a pas internet ! Voilà pour les petites remarques.

Ensuite, j'ai lu votre bilan. Je voudrais savoir, quand vous parlez des mairies, ce sont les mairies sur le site de Bure ou sur toute la France ?

Nous avons eu les pourcentages du sondage SOFRES, mais nous n'avons pas le nombre de personnes. De la même manière, lorsque vous parlez du panel de citoyens, vous ne marquez pas le nombre de citoyens. Je voudrais avoir ces informations.

M. Jean-Louis CANOVA

On va prendre deux ou trois questions, puis vous répondrez en bloc derrière, au fur et à mesure.

M. Jacques LERAY - CEDRA

Bonjour. J'avais quelques questions à vous poser. Vous avez parlé de la crise de confiance entre les dirigeants et la population. Pour moi, cette crise de confiance s'est manifestée lors de la remise des pétitions signées par 60 000 Meusiens et Haut-Marnais à M. BERNET lors d'une réunion avortée. On n'en trouve trace nulle part. 60 000 personnes qui demandaient simplement un référendum sur l'opportunité de faire Bure ou pas.

Deuxième question : je me suis remis sur ce dossier depuis peu et j'ai donc demandé à la CNDP les cahiers d'acteurs. J'ai eu la surprise de constater que le numéro 97 avait disparu. Ensuite, l'intervention a déjà été faite mais je ne peux m'empêcher de la réitérer : cette zone pilote, après avoir passé les documents au crible, n'apparaît que sur le cahier du maître d'ouvrage et, je crois, sur un document de GLOBAL CHANCE, et en faire un élément central des conclusions du débat public me paraît quand même assez énorme.

Un autre point sur la crise de confiance, la réversibilité. Suivant ce dossier depuis longtemps, naïf, consultant les dictionnaires, j'avais cru comprendre que la réversibilité voulait dire « être capable de réintervenir sur le stockage si l'homme avait trouvé les moyens de résoudre ce problème d'une meilleure façon ». Apparemment, une réversibilité sur 100 ans, sur un chantier qui va durer à l'échelle de millions d'années, cela me paraît quand même très peu. Effectivement, la création du terme « récupérabilité » me paraît quand même un leurre.

Un dernier point, si vous me le permettez, je m'inquiétais du statut. L'ANDRA a profité de cette innovation de zone pilote en disant qu'elle reculait sa demande de création du centre et je voudrais connaître le statut de cette création de cette zone pilote. Il me semble que nous serons en situation grandeur 1 sur une installation qui ne sera pas encore classée INB, Installation Nucléaire de Base.

M. Christian LEYRIT

Madame, je n'ai pas très bien compris le début de votre question. Vous disiez effectivement qu'il n'y avait pas internet dans votre commune et que tout s'était passé sur internet. Je rappelle tout de même que la Commission Particulière a diffusé des informations à 180 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres, les journaux du débat ont été diffusés à 180 000 exemplaires.

Deuxièmement, nous avons noué un partenariat avec la presse locale, *L'Est Républicain* et *Le journal de la Haute-Marne*, il y a eu dix pleines pages pendant le débat.

Je ne suis pas un expert de ces sujets, mais le taux de pénétration de ces journaux par rapport à beaucoup d'autres zones françaises, est plutôt plus élevé. Nous avons prévu de faire des réunions publiques partout et de donner l'information au plus près des citoyens. A partir du moment où ceci n'était pas possible, on a essayé de multiplier les modes d'intervention. J'avais demandé avec l'ensemble de la Commission qu'il y ait des réunions très locales, où il n'y avait pas d'impact médiatique, d'aller faire des réunions dans les lycées, dans les petites communes. Il y en a eu une à Bonnet mais qui n'a pas pu se tenir. Même des réunions avec 15 personnes dans des petites communes de 3 ou 500 habitants n'ont pas pu se tenir. Ce n'est pas notre fait ! Même les réunions dans les lycées, qui devaient se tenir peu avant la fin du débat, n'ont pas pu se tenir. Les responsables des lycées ont finalement décommandé la veille au soir.

Le sondage TNS-SOFRES dont je parlais tout à l'heure a été fait auprès d'un échantillon représentatif de la population des deux départements, je n'ai pas le chiffre exact, mais il est représentatif de la population des deux départements Haute-Marne et Meuse.

La conférence de citoyens comprenait effectivement 17 personnes et j'avais demandé qu'il y ait une surreprésentation de ces deux départements. Il y avait près de la moitié des citoyens de ces deux départements.

Mme Claire PEUREUX, Commune de Paroy-Sur-Saulx

Les citoyens étaient choisis au hasard ?

M. Christian LEYRIT

Ils ont été choisis par un institut de sondage. Il était demandé qu'ils ne soient pas impliqués, qu'ils n'aient pas d'opinion marquée sur ce dossier. C'était des citoyens « moyens » j'allais dire, qui n'ont pas de connaissance particulière par rapport au sujet et qui n'avaient pas de position dans un sens ou dans un autre. Ils ont été choisis par le Cabinet IPSOS. Il y a des méthodes qui sont connues pour identifier un certain nombre de citoyens, là encore qui ne sont pas là pour représenter ; 17 personnes ne peuvent pas représenter tous les citoyens. Mais tout a été fait dans la plus grande transparence et si vous avez des heures à passer sur notre site internet, pour ceux qui l'ont, vous pourrez voir effectivement l'information qui a été donnée.

Concernant la question posée sur le CEDRA : le compte rendu du débat public évoque de manière extrêmement précise l'ensemble des points de vue exprimés. La pétition de 60 000 personnes est absolument précisée dans le compte rendu de la commission particulière du débat public. Je le dis et je le réaffirme, la CNDP n'est pas partie prenante au projet. Elle est indépendante du gouvernement, du parlement et du maître d'ouvrage.

M. Michel GUERITTE

C'est un mensonge...

M. Jean-Louis CANOVA

S'il vous plaît. C'est votre opinion. Laissez M. LEYRIT s'exprimer s'il-vous-plaît !

M. Christian LEYRIT

Mes conclusions sont suffisamment claires pour montrer cette indépendance. L'indépendance ne s'affirme pas, elle se mesure dans les écrits. Le cahier d'acteur 97 a disparu effectivement parce que j'ai constaté qu'il comportait un certain nombre de propos qui n'étaient pas adaptés à un débat public démocratique. Le débat public, l'échange entre les citoyens, ce n'est pas l'injure, ce n'est pas l'anathème, cela doit rester dans certaines limites. Quand ces limites sont dépassées, je retire le cahier d'acteur.

M. Michel GUERITTE

M. BERNET l'avait pourtant mis sur le site du débat.

M. Christian LEYRIT

Peut-être parce que cela avait échappé... Je le regrette beaucoup mais ce cahier d'acteur comportait des éléments absolument inadmissibles que je préfère ne pas évoquer ici...

M. Jean-Louis CANOVA

Laissez parler M. LEYRIT, vous poserez vos questions après.

M. Christian LEYRIT

Attendez, nous sommes dans un état démocratique, tout n'est pas possible. Le débat ce n'est pas l'injure. Je suis responsable d'une autorité indépendante. J'ai été nommé par le Président de la République après avoir été auditionné par les commissions compétentes de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Si 60 % des parlementaires avaient donné un avis défavorable, le Président de la République n'aurait pas pu me nommer dans cette mission. Je suis responsable de la CNDP. Il y a 25 membres à la Commission Nationale du Débat Public : 2 parlementaires, 6 élus représentant les régions, les départements, les villes, 1 représentant de la Cour de Cassation, 1 représentant de la Cour des Comptes, 1 représentant du Conseil d'Etat, un représentant des tribunaux administratifs, 2 représentants d'associations, 2 du patronat, 2 des syndicats, 2 représentants d'usagers et 2 personnes qualifiées. Je propose à cette instance mais elle est souveraine ! Ce sont les 25 personnes qui décident.

La commission particulière dont M. BERNET était effectivement président a été nommée par mes prédécesseurs, mais elle est là pour animer le débat public. C'est une émanation de la CNDP. Je regrette beaucoup mais j'ai en charge la crédibilité de cette institution. Je ne sais pas dans quelles conditions ce cahier d'acteur a été publié, cela m'importe peu, je constate les choses. Je considère et je le maintiens ! Vous pouvez alimenter tous les sites internet où j'ai encore vu hier : « *M. LEYRIT est un menteur* », tout cela me laisse de marbre. Vous pouvez continuer, cela ne me gêne absolument pas. Je continuerai dans la ligne qui est droite, celle de

l'équilibre, de l'indépendance et de l'impartialité. Je dis que la CNDP doit être à équidistance des citoyens et des maîtres d'ouvrage. Quelles que soient les pressions des uns ou des autres, elles peuvent être fortes, cela ne me fera pas bouger. Je pense que le fait d'avoir été effectivement, pour répondre à Monsieur, dix ans directeur des routes, le fait d'avoir été onze ans préfet de départements et de régions, en Corse et ailleurs, je pense que cela me donne une certaine légitimité pour avoir cette ligne d'équilibre et d'être absolument indépendant des uns et des autres. Croyez bien que pas plus les points de vue insistant des uns, que les pressions médiatiques des autres, ne me feront changer d'avis. Ces propos injurieux n'ont pas à trouver leur place dans un site qui est le site de la CNDP. Peu de gens dans cette salle considéreraient que c'est un débat démocratique que de proférer des injures ou des propos tels que ceux qui étaient dans le cahier d'acteur numéro 97. J'ai indiqué d'ailleurs à l'auteur de ce cahier d'acteur que si l'on retirait ses propos injurieux et également les renvois - parce qu'évidemment avec internet maintenant on renvoie à toute une série d'éléments qui n'ont rien à voir avec le débat CIGEO - que ce cahier d'acteur pourrait revenir sur le site...

M. Jean-Louis CANOVA

S'il-vous-plaît M. GUERITTE. M. GUERITTE, vous ne parlez pas quand vous n'avez pas la parole. S'il-vous-plaît ! Vous continuez, cela suffit ! Non, M. GUERITTE, vous ne parlerez pas tant que je ne vous donnerai pas la parole.

M. Christian LEYRIT

Sur la question de la réversibilité et de la récupérabilité, je partage votre sentiment. Cette question de la récupérabilité des colis est effectivement une question importante et une des raisons pour lesquelles d'ailleurs j'ai proposé, et j'ai cru comprendre effectivement que l'ANDRA avait retenu cette proposition, que pendant un temps suffisant nous puissions vérifier que les colis non radioactifs puis des colis radioactifs puissent être retirés, et voir dans quelles conditions cela peut être fait. Egalement la question de savoir ce que l'on fait de ces colis si tant est qu'ils doivent être retirés au cours de cette période d'exploitation. Voilà pour les premières questions.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres questions ? M. MICHEL, allez-y !

M. Maurice MICHEL

Objectivement, Monsieur le Président, vous venez de chanter comme un cantique les vertus d'indépendance, de neutralité et d'impartialité. Pourtant, le 16 mai dernier, devant la Commission de l'Assemblée Nationale, vous avez déclaré vous-même et je résume parce que je ne veux pas obérer le temps des autres participants : « *il faut garantir et mieux garantir l'impartialité, l'objectivité et la neutralité de la CPDP* ». Notre association a dénoncé toutes les sentences et dérives aux débats conduits par la CPDP. Vous avez dit, devant cette même assemblée : « *il faut augmenter l'indépendance de la CNDP* ». Comment pouvez-vous dire : d'un côté, nous sommes neutres et indépendants et, de l'autre côté, il faut accroître les garanties pour que les citoyens croient en leur institution.

Monsieur le Président, notre petite association de 44 adhérents vous a écrit huit fois : nous n'avons même pas eu un accusé de réception. Quand on écrit à la Préfète de la Meuse, au moins elle répond au Président du CLIS. Quand on vient au CLIS, on entend sa réponse. Mais là, huit fois à la CNDP ! La CPDP vous a questionné sur les 37 interrogations que nous avons faites, sur la manière un peu singulière dont ce débat a été conduit, vous a transmis deux sous-questions sur les 37 posées. Je vous renvoie à la question 743 du débat public. Vous n'avez pas répondu. Comment pouvez-vous, Monsieur le Président, faire preuve d'autant d'autosatisfaction et autant de suffisance ? Pardonnez-moi ! Vous êtes un grand préfet, un grand personnage de l'Etat, nous sommes des gens modestes, nous sommes des paysans. Répondez Monsieur le Préfet !

M. Jean-Louis CANOVA

Votre question, M. MICHEL, tout le monde n'a pas compris votre question.

M. Maurice MICHEL

Pourquoi Monsieur le Président de la CNDP demande aux parlementaires qu'on accroisse ses moyens d'indépendance et d'impartialité, pardonnez-moi c'est un peu plus complexe mais vous aurez le loisir de l'expliquer dans votre réponse, et

parallèlement, devant nous, ici devant le CLIS, ses membres et ses non-membres, il nous chante comme un cantique les vertus de l'indépendance et de la neutralité du débat public.

Monsieur le Président, nous avons dit sur 1 500 questions, 700 ont été posées les deux derniers jours ; 400 sont issues de la même association. Est-ce que c'est un débat ? Nous attendions un débat plein de vitalité. Nous avons eu un débat de boutiquiers !

M. Christian LEYRIT

Je peux répondre tout de suite sur cette affaire. D'une part, pendant le débat, c'est la commission particulière qui anime le débat. Donc la Commission Nationale n'a pas vocation à répondre pendant la période du débat aux interpellations. L'interlocuteur se trouve être la Commission particulière du débat public, c'était l'équipe de M. BERNET qu'il fallait solliciter pour répondre aux questions. Vous avez tout à fait raison. Tout d'abord, je n'affiche ni autosatisfaction ni autosuffisance. Je dis simplement que les valeurs de la CNDP sont l'indépendance et l'éthique. Mais je pense et je maintiens, je l'ai dit d'ailleurs à l'Assemblée Nationale, je confirme que je souhaite renforcer encore cette indépendance. Aujourd'hui, la loi prévoit que c'est le maître d'ouvrage qui finance le débat public. Ce que je dis, c'est que pour l'ensemble des citoyens, le fait que le débat soit financé par les maîtres d'ouvrage ne donne pas la perception de l'indépendance.

Je pense qu'il est nécessaire que ce soit la Commission nationale du débat public qui puisse financer le débat à partir de fonds qui viendront de l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Mais le fait de dire que nous sommes indépendants et que je veux renforcer encore cette indépendance, je ne vois pas d'autosuffisance dans cette affaire. Il faut pousser très loin l'indépendance, la neutralité et l'impartialité. Je veux enfin répondre à vos propos conclusifs. Je suis le fils d'un petit agriculteur du centre du Puy-de-Dôme, dans la montagne d'Auvergne, qui était également le boulanger du village. Croyez bien que je sais ce que sont les paysans et les gens modestes, les vrais citoyens d'ici comme d'ailleurs. Je ne suis pas là pour affirmer des choses. Nous sommes là pour faire entendre la voix des citoyens, de tous les citoyens. D'ailleurs, le nouveau slogan de la CNDP est sorti, il a quelques jours, le 15 mai

dernier avec sa nouvelle image. Le nouveau slogan de la CNDP est : « *Vous donner la parole et la faire entendre* ».

Vous donner la parole à vous, à tous, et la faire entendre. Croyez-moi, j'ai bien l'intention de donner la parole à tous et également de la faire entendre aux responsables et aux décideurs.

M. Jean-Louis CANOVA

M. LHUILLIER.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller général de la Meuse

Ma question concerne la suite du débat public. L'ANDRA a donc délibéré début mai, a fait part d'engagements, d'évolutions. Je voudrais que nous puissions mesurer au travers de cette délibération quel est l'engagement, non pas seulement de l'ANDRA, mais des pouvoirs publics. Vous avez dit que le conseil d'administration avait voté cette délibération à l'unanimité, qui fait partie du conseil d'administration ? Est-ce que les ministères de tutelle font partie du conseil d'administration et engagent le gouvernement, les pouvoirs publics ? J'attends la réponse de l'ANDRA et votre commentaire, Monsieur le Président.

Mme Régine MILLARAKIS, Meuse Nature Environnement

Je voudrais intervenir sur les conclusions du débat public et prolonger un peu le débat que nous avons eu jusqu'à maintenant, notamment le problème de l'indépendance de la CNDP et la manière dont on présente les conclusions.

D'une part, vous avez parlé d'un sondage où un certain nombre de personnes interrogées ont manifesté leur colère ou mécontentement, de ne pas pouvoir participer au débat public. Il y avait également un autre sondage indiquant que de toute façon nous pouvions nous exprimer au débat public, mais que l'on en tiendrait absolument pas compte, puisque de toute façon tout était décidé à l'avance. Ce sondage était largement majoritaire, ce qui veut dire que l'opinion publique pensait que de toute façon tout était décidé à l'avance.

Je remarque d'ailleurs qu'à chaque intervention on essaie de minimiser la part des opposants et pourtant, une personne du CEDRA vous a rappelé qu'il y avait à peu

près 60 000 personnes de Meuse et Haute-Marne, nous ne parlons pas d'une pétition lancée hors départements, qui avaient demandé à l'époque un référendum.

Je vous rappelle aussi que vous parlez de quelques dizaines de personnes ayant empêché le débat public alors qu'il me semble que nous étions beaucoup plus que cela à Bure et que nous étions à peu près 300 à Bar-le-Duc. Minimiser les choses de cette manière me paraît une façon de trahir les choses. Je voudrais revenir sur la manière dont s'est déroulé le débat public...

M. Jean-Louis CANOVA

J'aimerais bien que vous posiez votre question madame s'il-vous-plaît !

Mme Régine MILLARAKIS

Je vais avoir des questions à la suite, mais il est important aussi que nous puissions apporter nos éléments d'information.

Le débat public devait normalement durer jusqu'au 15 octobre. En fait, il a été prolongé de deux mois, jusqu'au 15 décembre, et ensuite la CNDP a mis en place la conférence de citoyens qui s'est déroulée hors débat. Si vous regardez le nombre de personnes ayant contribué au débat, et que vous regardez les 17 « naïfs », on se demande comment nous avons pu aboutir à des conclusions qui, au niveau de ce panel de citoyens naïfs, reprennent effectivement les conclusions de la CNDP ainsi que celles du maître d'ouvrage, de l'ASN et de l'IRSN. Ce que la population en a retenu, d'une manière générale, puisque votre message a été relayé par les médias, c'est que finalement le débat public avait eu pour conclusion qu'il fallait faire un démonstrateur et que le calendrier devait être « desserré », ce sont les mots que vous avez employés. Si nous prenons le calendrier, en fait de desserrement, nous avons effectivement une demande d'autorisation qui va intervenir en deux temps, donc effectivement 2015 – 2018, mais au bout du compte, la véritable date, celle dont on ne parle jamais, c'est bien 2025. 2025, date à laquelle normalement le stockage doit démarrer. Et ce stockage va démarrer par un démonstrateur. Mon collègue du CEDRA a fait remarquer qu'il n'avait été évoqué que dans un seul cahier d'acteur et deux contributions, par rapport à l'ensemble des choses déposées auprès de la CNDP.

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

Ma question est de vous demander pourquoi la principale conclusion de ce débat qui était, de fait, un entreposage pérennisé, qui lui ne représente pas 0 % ou à peu près des conclusions, mais bien 18 % des conclusions sur la manière dont nous pourrions éventuellement conduire la gestion des déchets radioactifs, eh bien vous l'avez complètement occultée ? Pourquoi ne retient-on que la solution du démonstrateur ?

M. Jean-Louis CANOVA

Vous voulez répondre M. LEYRIT ?

Mme Régine MILLARAKIS

Je n'en ai pas terminé...

M. Jean-Louis CANOVA

Vous n'allez pas tenir la séance toute la soirée, arrêtez, s'il-vous-plaît !

Laissez répondre M. LEYRIT à vos questions, vous ne pouvez pas tenir une séance pendant deux heures...

Mme Régine MILLARAKIS

Non, mais j'ai d'autres questions à poser à M. LEYRIT : je voudrais savoir pourquoi, alors que les déchets de Valduc ne rentrent pas dans l'inventaire des déchets de l'ANDRA, nous apprenons tout récemment qu'une route va acheminer des déchets à Bure, alors que l'on nous présentait systématiquement le fait que les déchets radioactifs allaient arriver par voie ferroviaire et non par route.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci madame !

Mme Régine MILLARAKIS

Dernière intervention : je voudrais absolument que l'on compare le centre d'enfouissement de Bure à son petit frère des États-Unis, le WIPP et que vous puissiez nous en parler, que le CLIS se saisisse de la question du WIPP qui vient de connaître un grave accident ?

M. Christian LEYRIT

Sur l'occultation des points de vue, il faut lire la vingtaine de pages de mon bilan où chacun peut y voir que ces points de vue sont largement évoqués. Dans le sondage que j'évoquais tout à l'heure auprès d'un échantillon de la population des deux départements, c'est vrai que 83 % des gens disaient que les opposants devaient participer au débat et non pas l'occulter, à peu près 80 % disaient que le débat était utile, mais c'est vrai que 68 % des gens de ces deux départements avaient le sentiment que le débat n'aurait pas d'incidence sur la décision finale. C'est le point de vue qui ressortait de cette enquête d'opinion. Vous avez dit qu'il est surprenant que la conférence de citoyens reprenne mes conclusions. Il y a eu le bilan du débat public, je l'ai rédigé au moment où se passait la conférence de citoyens. Les citoyens n'ont eu aucune connaissance de ce que j'écrivais et mon bilan n'est en rien influencé par la conférence de citoyens car elle s'est terminée le 3 février et à cette date, mon document était à l'impression. Il se trouve, c'est un fait remarquable et intéressant, que les conclusions de ces citoyens informés de manière extrêmement précise et contradictoire, sont très voisines des conclusions du débat. C'est un constat mais il n'y a aucune interférence de l'un sur l'autre, je l'affirme de manière très forte.

Je vous rappelle par ailleurs que le débat public n'est pas un sondage d'opinion, ni un référendum. C'est un échange d'arguments.

Je n'ai jamais entendu parler pendant le débat public du projet de route dont vous parlez. Je n'ai aucune information à vous apporter sur ce point.

Concernant la question de M. LHUILLIER, je n'ai aucun commentaire à faire sur le point de vue du maître d'ouvrage.

M. Jean-Louis CANOVA

Quant au WIPP, ce n'est pas du ressort de la CNDP. Une dernière question à poser ?

M. Michel MARIE

C'est regrettable que de nombreux membres du Clis quittent la salle avant la fin de la réunion.

M. Jean-Louis CANOVA

L'entrée et la sortie du CLIS est libre Michel, je ne peux pas les retenir de force.

Finissons avec la réponse à M. LHUILLIER.

Mme Martine HURAUT

Au sein du conseil d'administration de L'Andra, les représentants de l'Etat sont proposés par le ministre en charge de l'énergie, de la recherche, de l'écologie, du budget, de la défense et de la santé. Donc l'état est fortement représenté.

M. Roland CORRIER

Cette nouvelle orientation que l'on voit notamment sur ce que nous avons entendu tout à l'heure, c'est un pilote à échelle 1 ou grandeur 1. Je voudrais savoir à quel endroit serait constitué ce pilote ? Est-il dans le laboratoire, ce qui serait particulièrement intéressant puisque ce serait la continuation des recherches à l'intérieur du laboratoire, mais j'ai cru comprendre que ce serait dans un autre lieu que le laboratoire, à moins 500 mètres et dans des conditions semblables au futur éventuel stockage, ce qui me chagrinerait car cela signifierait que cette expérimentation en grandeur 1 se ferait dans un petit bout du futur stockage, il faudrait donc avoir toutes les infrastructures préalables au stockage pour pouvoir constituer cet endroit pilote. Que se passerait-il sur les dix/quinze années et sont-elles suffisantes ? Cinq années sans déchets radioactifs, cinq années ensuite avec des déchets et combien de temps prendrions-nous pour évaluer les incidences, les conséquences de ce qui serait stocké ?

Mme Martine HURAUT

En ce qui concerne la phase d'exploitation pilote, elle est prévue dans l'installation souterraine de CIGEO, elle ne sera pas installée au laboratoire puisque nous n'y avons pas le dimensionnement suffisant pour réaliser un projet à l'échelle 1. Cette expérimentation qui nous est demandée depuis très longtemps, notamment à travers les essais de scellement à l'échelle 1, nous la réaliserons dans l'installation souterraine de CIGEO.

Nous n'accueillons pas les premiers colis à compter de 2025, nous allons avoir une phase d'exploitation pilote qui va durer entre cinq et dix ans.

M. Roland CORRIER

Cela suffira pour évaluer et tirer des enseignements ?

Mme Martine HURAUT

Je disais tout à l'heure que le conseil d'administration de l'ANDRA a proposé un plan directeur pour l'exploitation de CIGEO où seront associées des parties prenantes, l'Etat, et il conviendra aux personnes associées à ce plan directeur, de fixer à la fois les échéances, les types d'essais réalisés, les expérimentations, etc.

M. Jean-Louis CANOVA

Pour répondre à votre question sur le WIPP, je crois qu'il va falloir que nous y travaillions et nous ferons quelque chose prochainement là-dessus.

M. Gilles ROGÉ

La commission a complètement manqué d'objectivité dès le départ puisque dans ma boîte aux lettres, j'habite en Haute-Marne, le 7 mai 2013 j'ai reçu douze pages de propagande de l'ANDRA envoyées par la commission particulière et rien du tout sur les opposants. Vous avez complètement manqué d'objectivité dès le départ. Ma question porte sur l'absence complète d'assurance : l'ANDRA ne parle jamais d'assurance, rien n'est assuré, le stockage des déchets pendant des millions d'années, rien n'est prévu pour l'assurance. Ma question est très claire : avez-vous trouvé un assureur vous garantissant tous risques, la réversibilité pendant au moins cent ans, et avez-vous trouvé un assureur garantissant le stockage des déchets radioactifs pendant des millions d'années ?

M. Jean-Louis CANOVA

Martine répond qu'elle n'a pas l'expertise en assurance. Gardons la question et nous la poserons à l'ANDRA, M. ROGÉ.

M. Michel FRAICHE

Je m'adresse aux maires des environs faisant partie du CLIS : savent-il que les habitants de la région ne pourront pas profiter du chauffage par la géothermie ? Les habitants de la région devront se chauffer au bois, bien que les possibilités de

géothermie soient aussi importantes ici que dans le bassin parisien. Les habitants ne pourront se chauffer qu'au bois avec dégagement de CO₂.

En plus du CO₂, les habitants de la région bénéficieront du dégagement de radon qui sera distillé par le dépôt de déchets radioactifs. Sa teneur au-dessus de Bure est déjà calculée ainsi qu'au-dessus de Saudron.

Ma deuxième question s'adresse à monsieur qui vient d'Auvergne. Vous êtes donc tout près de la Vienne et je voudrais vous demander quel est l'état d'avancement des travaux dans le deuxième laboratoire devant être installé en Vienne dans le granit ?

M. Michel MARIE

Nous sommes une association ayant suivi ce débat public et nous avons encore bien des choses à dire. M. LEYRIT, nous avons pu suivre vos auditions devant l'Assemblée Nationale ou le Sénat quand vous postuliez à cette présidence, et nous avons pu suivre votre audition il y a peu devant la commission du développement durable de l'assemblée nationale et je suis très heureux de vous voir le chantre de la démocratie, par contre entre discours et réalité il y a un malaise profond qui a été relevé ! Ces fameux sondages dont vous vous êtes targué, qui étaient donnés auprès des populations de Meuse/Haute-Marne, où 80 % des personnes disaient « *il ne faut pas bloquer le débat, les bloqueurs sont des gens irresponsables...* » est une belle présentation. Mais il faut dire que le même sondage posait d'autres questions dont vous n'avez pas du tout parlé, ce qui est grave. Les mêmes qui disent à quasiment 70 % : « *il faut un débat* » disent : « *oui, mais on n'y fait pas du tout confiance, on sait très bien que les dés sont pipés et le débat public on en pense ce qu'il faut en penser...* ». C'est extrêmement grave d'oublier de le dire. Vous avez assez répété à cette époque avec M. BERNET, que pendant le débat public on pourrait dire tout ce qu'on voudrait, on pourrait en tirer des conclusions utiles, sauf que je vous lis, c'est un exemple parmi tant d'autres : vous avez parlé tout au début de votre intervention de la directive du 19 juillet – vous n'avez pas cité la date, moi je la cite – du 19 juillet 2011, cette directive européenne qui ouvre la porte à l'enfouissement, qui impose maintenant l'enfouissement aux pays membres

de la communauté européenne, et qui ouvre même la porte aux déchets étrangers, contrairement à ce que vous nous avez dit au départ.

Cette directive européenne impose l'enfouissement, tout comme la loi de 2006 en France, résultat : à quoi a servi le débat public puisque maintenant qu'il est fini, nous avons des commentaires qui nous disent qu'il y a bien eu un débat public, mais on vous rappelle que la directive européenne et la loi de 2006 imposent l'enfouissement.

Troisième et dernier point : la crédibilité. Nous sommes extrêmement surpris que personne, notamment au sein de la CPDP et de la CNDP, ne dise qu'à l'intérieur de la fameuse commission il y a des analyses complètement divergentes et personne n'a jamais entendu dire cela, sinon un article de presse nationale, qui nous a permis de savoir qu'au sein de la commission du débat public il y avait eu un gros malaise. Nous sommes en train de travailler justement pour que l'on nous explique ce qu'était ce malaise dont personne officiellement ne nous parle.

M. Christian LEYRIT

Sur la crédibilité, le sondage auprès des habitants de ces deux départements est sur le site internet de la CNDP, depuis qu'il a été fait, vers le 15 juin, et tout est transparent, toutes les réponses aux questions soumises aux citoyens y figurent, vous pouvez les retrouver sur le site Internet.

Je ne comprends pas ces mauvais procès ! Toutes les réponses aux questions posées par TNS SOFRES figurent depuis le mois de juin 2013 sur le site du débat CIGEO. Il y a effectivement le fait que 83 % des gens disent que les opposants ne devraient pas empêcher le débat. Y figure également le fait que 69 % disent que le débat est utile mais que cela ne changera pas les décisions. C'est ce que pensent les habitants de ces deux départements.

Ce sondage dit ce que pensent les citoyens aujourd'hui ! Mon objectif est de faire en sorte que les citoyens aient le sentiment que le débat public serve à quelque chose, de plus en plus...

Comité Local d'Information et de Suivi, Assemblée Générale tenue à Bure le 19 mai 2014

J'ai répété également que ce n'est pas la CNDP qui a décidé de faire ce débat public, c'est la loi de 2006 qui a imposé à la CNDP d'organiser un débat public. Je ne sais pas si nous l'aurions fait sous cette forme sans cette obligation, je n'en sais rien.

Concernant le malaise au sein de la CPDP, lorsqu'il y a un débat difficile, il y a forcément des discussions internes. Tout cela n'intéresse personne. Je crois qu'il est difficile de dire que le rapport de M. BERNET n'est pas objectif, comme il est difficile de dire que le bilan que j'ai fourni n'est pas représentatif de ce qui s'est passé. Chacun est libre, bien entendu, c'est aussi la démocratie, chacun peut avoir son sentiment, mais personne n'a la certitude d'avoir la vérité.

M. Jean-Louis CANOVA

M. LEYRIT, je vous remercie de votre intervention, Mme HURAUT également. Je vous donne rendez-vous à la prochaine assemblée générale, tout en vous indiquant que les membres du CLIS qui le souhaitent ont toujours la possibilité de s'inscrire pour aller visiter le laboratoire ou les installations de Saint-Dizier. Egalement pour les membres du CLIS, vous pouvez vous inscrire dans les cinq commissions en vous adressant à Laetitia ou Sandrine en leur indiquant dans quelle commission vous souhaiteriez travailler et nous pourrons vous convoquer pour nos prochains travaux.

Merci à tous et bonne soirée !



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 – FAX. 03 29 78 36 33 - www.clis-bure.com